

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

UNIA

N° 19

27^e année · vendredi 20 décembre 2024

le bimensuel du syndicat UNIA

www.evenement.ch • redaction@evenement.ch • Tél. 021 321 14 60

JAA CH-3000 Berne 16 P.P. / Journal Poste CH SA



THIERRY PORCHET

Malgré des informations erronées sur l'AVS, le Tribunal fédéral a refusé d'annuler le scrutin ayant abouti au relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Les militantes de la Grève féministe, des syndicats et des partis de gauche sont en colère, mais déterminées à poursuivre leur combat. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Défendons nos ateliers et nos usines

Jérôme Béguin

La Confédération européenne des syndicats (CES) tire la sonnette d'alarme: une vague de licenciements déferle sur le Vieux-Continent, submergeant en particulier le secteur secondaire. Un million d'emplois manufacturiers ont déjà été perdus dans l'UE depuis cinq ans et cette tendance semble s'accroître, n'épargnant même plus les fleurons industriels. A l'image de Volkswagen, où un bras de fer historique s'est engagé entre le personnel, organisé par le syndicat IG Metall, et la direction du groupe automobile. Cette dernière entend économiser 10 milliards d'euros dans les trois prochaines années en fermant des sites, en supprimant des milliers de postes, voire en baissant les salaires.

Il est vrai que de nombreuses entreprises européennes annonçant des plans sociaux rencontrent des difficultés sur leur marché, sont victimes d'une concurrence mondiale déloyale et de l'absence de politiques climatiques et industrielles concrètes. Beaucoup d'autres sociétés, en revanche, licencient et délocalisent afin

d'augmenter leurs marges et les bénéfices au profit d'actionnaires avides de dividendes. A l'instar de VW, qui a, cette année encore, versé plusieurs milliards d'euros à ses détenteurs d'actions.

Face à cette situation, la CES exige, à juste titre, un moratoire sur les licenciements en attendant la mise en place d'une solide politique industrielle. Si nous voulons conserver un secteur secondaire et une certaine souveraineté économique, nous ne pouvons, en effet, plus nous permettre le luxe de laisser le champ libre au marché, d'offrir à des actionnaires une prétendue liberté économique de ruiner nos sites de production. Il nous faut, au contraire, donner aux entrepreneurs et aux travailleurs, qui ont à cœur de produire ici et dans de bonnes conditions, les moyens de poursuivre leurs activités, de les inscrire dans la transition écologique et de se battre à armes égales face aux firmes nord-américaines et chinoises. A l'heure de l'urgence climatique, une planification industrielle, favorisant en particulier le réemploi, les circuits courts et la réduction des émissions, est plus essentielle que jamais. C'est d'un Green New Deal, en quelque sorte, dont nous avons besoin.

Le topo est le même en Suisse. Voilà bien une dizaine d'années qu'Unia réclame la mise en œuvre d'une politique économique volontariste atténuant les effets du franc fort et encourageant en particulier la reconversion écosociale de l'industrie, les investissements verts ou encore la formation. Le syndicat a, jusqu'à présent, un peu prêché dans le désert et, depuis dix ans, nombre de boîtes ont fermé ou taillé dans leurs effectifs. Dernier exemple en date: Faulhaber, entre-

prise active dans la micromécanique, qui détruit 70 emplois à La Chaux-de-Fonds pour délocaliser une partie de sa production en Hongrie. Mais le vent pourrait tourner. Après le Conseil national, le Conseil des Etats s'est écarté de la sacro-sainte loi du laissez-faire le marché en se prononçant ce 16 décembre en faveur d'un allègement temporaire des coûts d'utilisation du réseau électrique aux industries fragilisées de l'acier et de l'aluminium.

Quatre usines sont concernées, dont Stahl Gerlafingen (AG) et Swiss Steel à Emmenbrücke (LU), qui avaient annoncé des suppressions de postes. Gerlafingen est même menacée de fermeture. Mais le personnel, soutenu par Unia et Syna, a organisé plusieurs manifestations ces dernières semaines pour alerter l'opinion publique et les politiques. Il vaut la peine de se battre, puisque les sidérurgistes ont obtenu ce vote du Parlement et la suspension des 120 licenciements prévus à Gerlafingen.

Les syndicats réclament maintenant à Swiss Steel d'en faire de même, 130 postes sont toujours en péril. Ils demandent aussi au Conseil fédéral d'édicter des directives sur l'utilisation d'acier recyclé à faibles émissions, permettant aux aciéries suisses de rester compétitives sur leur marché.

En 2025, il faudra continuer à se mobiliser en ce sens et accentuer la pression. Le sort de milliers d'emplois est en jeu, comme celui de nos capacités à mener à bien la transition écologique. ■

PROFIL



Mark Henley, des recoins du monde dans le viseur.

PAGE 2

PARLEMENT

Les salaires minimums cantonaux en danger.

PAGE 4

MOBBING

Genève Aéroport condamné.

PAGE 5

PROCÈS ETERNIT

La piste de la justice réparatrice.

PAGE 6

Sonya Mermoud

Mark Henley aime les défis. La difficulté. Et les terrains généralement vierges d'images. Un attrait qui explique son intérêt pour les mondes a priori guère photogéniques des banques et de la diplomatie. Pas pour le professionnel de 58 ans, posant un regard décalé sur «ces centres de pouvoir», jouant de leur austérité et de la rigueur de leurs codes. Et offrant à voir des scènes inédites. Des tableaux superbes où la spontanéité le dispute à un art maîtrisé de la composition. Comme dans son travail sur la chute de Credit Suisse, couronné en juin dernier par le Swiss Press Photo. L'univers de la finance, ses personnes en complet et attaché-case, son décorum et ses conventions, lui avait déjà valu la reconnaissance de ce même jury pour une autre série de photographies. Mark Henley explore ce milieu depuis une quinzaine d'années. Il le raconte à travers ces images noir et blanc, renforçant l'atmosphère de polar qui s'en dégage. Captant son sérieux et ses aspects burlesques. Laisant sourdre de potentielles intrigues. Même approche au cœur de l'Organisation des Nations Unies où le photographe anglais, qui a pris souche à Genève, loue un petit bureau. A l'affût dans les coulisses feutrées du palais, Mark Henley témoigne, à travers son objectif, de l'actualité d'enjeux internationaux. Il immortalise les ballets «de ceux qui tirent les ficelles», escortés de leurs assistants, gardes du corps, figurants, aussi courtisés, selon les événements, par des confrères. Sa démarche, dans ce cas encore, est remarquable.

LA PÊCHE AUX IMAGES

En 2014, le Britannique est en effet primé pour ses clichés sur les négociations relatives au nucléaire iranien. Des pourparlers qui se sont soldés par un accord au terme d'un long processus, suivi d'un huis clos particulièrement frustrant pour les journalistes. Mais Mark Henley sait la valeur de la persévérance. Il commence souvent à dégainer son appareil quand ses pairs le rangent. Il prend son temps. Et affirme que faire des images, c'est pareil à une partie de pêche. «Parfois ça mord. Mais c'est sans garantie. Une seule certitude: si on ne monte pas sur le bateau, on ne pourra pas ferrer de poissons. Je travaille dans le doute et l'espérance», confie le photographe, soulignant encore que son métier lui offre le privilège d'ouvrir des portes et de dévoiler ce qu'elles cachent. Cette situation l'a conduit à choyer son indépendance, gardant de facto les droits sur ses photos. Et cela même si en vivre, indique-t-il, relève du miracle. Un prodige qui dure...

ILLUSTRE LES CHANGEMENTS

Mark Henley entame sa carrière en parcourant le globe. Il se focalise en particulier sur l'Asie où il passera plusieurs années, quittant sa patrie en 1988 à la suite de l'élection, pour la troisième fois, de Margaret Thatcher. «Je ne supportais plus», lâche le titu-

laire d'une licence en littérature qui, à son départ, hésitera encore entre l'écriture et la photographie. «J'ai finalement opté pour la deuxième solution, ayant le sentiment que mes textes étaient trop formatés, que j'utilisais les mots des autres.» Le natif d'Oxford démarre son périple dans le nord de l'Inde, puis voyage en Thaïlande et en Chine, une nation alors en pleine mutation, engagée dans la création d'une économie socialiste de marché. «C'était mon sujet fétiche. La Chine a changé à une vitesse incroyable et n'était à l'époque que peu couverte», note l'autodidacte qui, basé au Japon, puis à Hong Kong, multipliera les allers-retours. «Mon

but: illustrer les effets des transformations économiques et sociales dans cette partie du monde, la première Bourse, l'expansion des usines, etc.» En 1998, le baroudeur dépose ses valises dans notre pays, marié alors à une journaliste suisse. Installé dans un second temps à Zurich, il collabore avec des correspondants et commence son travail sur les banques à l'éclatement de la crise financière. «Un sujet peu documenté. J'ai cherché des opportunités d'accéder à ce milieu entre assemblées générales, conférences de presse, etc. Je voulais observer cette tribu de banquiers après avoir vu les conséquences de décisions financières sur le terrain»,

ajoute le quinquagénaire qui, s'il a dû parfois échapper à la vigilance de la police chinoise, devra louvoyer avec les agents de sécurité helvétiques. «On m'a eu pris pour un braqueur», sourit Mark Henley.

UN PUZZLE AUX PIÈCES HÉTÉROCLITES

Fin scrutateur de pôles décisionnels qu'il désacralise volontiers, le photographe ne limite pas sa curiosité à ce domaine. Cet optimiste prudent, croyant en l'humanité, a aussi réalisé nombre d'images sur les réfugiés et illustré la problématique des sans-abris dans l'opulente Genève. Il s'est intéressé aux lieux de culture, prestigieux

ou alternatifs, durant la pandémie de Covid, suivant les artistes privés de public. Père d'un adolescent de 16 ans, il a découvert par ailleurs une autre «tribu», celle des supporters de football. Et il continue à se rendre en Inde qui le fascine. «On peut y apercevoir par exemple le long des rues d'étonnantes partages de territoires dans la concentration de commerçants qui les occupent. Une nécessité d'accommodation d'existences incroyables», s'enthousiasme le passionné, se ressourçant toujours dans l'idée de la prochaine image. «C'est comme si je composais un puzzle, je suis constamment à la recherche de nouvelles pièces», note Mark Henley, craignant seulement de voir son élan freiné par de potentiels problèmes de santé ou un manque de revenus.

D'une nature timide et réservée, le Genevois d'adoption reste, sur le terrain des émotions, d'un tempérament plutôt britannique. Et cultive un sens de l'humour et de l'ironie qui trouve aussi matière à s'exprimer dans la richesse de ses images. Des albums témoignant du monde qui nous entoure et de ses recoins captés par le regard sensible, original et critique de cet inlassable et talentueux observateur... ■



«Je travaille dans le doute et l'espérance», confie Mark Henley, toujours à l'affût de la bonne image.

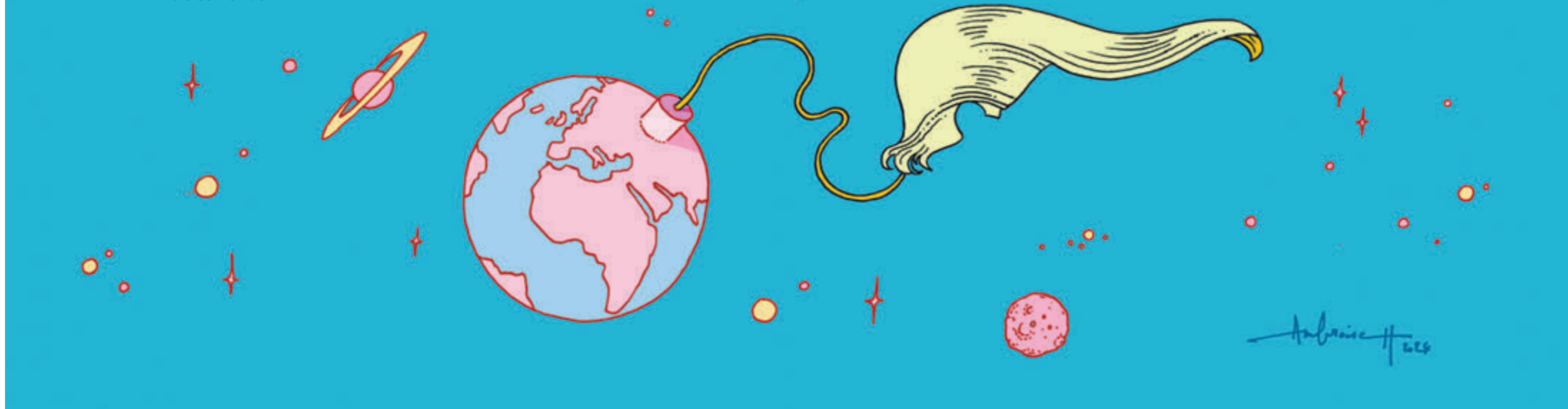
RECOINS DU MONDE DANS LE VISEUR

Plusieurs fois primé, le photographe Mark Henley explore des mondes pluriels difficilement accessibles au public. Des images belles, originales et fortes à la clé.

DÈS LE 20 JANVIER PROCHAIN, LE PROCHAIN PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS PRENDRA SA PLACE À LA MAISON BLANCHE.

LES TRAITS TIRÉS

Ambroise Héritier



«DÉBOUTÉES, MAIS DEBOUT!»

Le Tribunal fédéral a refusé d'annuler la votation, malgré une information erronée du Conseil fédéral. Partis de gauche, syndicats et féministes ont exprimé leur colère.

Aline Andrey

«**N**ous sommes rouges de colère contre les fossoyeurs de nos retraites!» Des femmes, issues des collectifs féministes, des syndicats et des partis de gauche, hurlent leur indignation devant le Tribunal fédéral (TF) à la suite du verdict des juges. A l'unanimité, ceux-ci ont rejeté le 12 décembre les recours qui demandaient l'annulation du scrutin ayant abouti au relèvement de l'âge de la retraite des femmes, ainsi que de la TVA. «Cette décision est un nouveau coup dur pour les femmes en Suisse. Elles sont privées d'une année entière de rente dans un système qui les désavantage déjà. Nous devons maintenant trouver des solutions pour améliorer considérablement leurs rentes», assène Vania Alleva, présidente d'Unia, devant les médias présents en nombre à Lausanne. La présidente des Vert-e-s, Lisa Mazzone, souligne «le manque de courage des juges qui reconnaissent la violation du droit de transparence, mais banalisent encore une fois les conséquences de cette votation sur les femmes». Et Michela Bovolenta, pour la Coordination romande de la Grève féministe, d'ajouter: «Nous sommes déboutées, mais debout!» Dans un communiqué, Unia exige dès lors des politiques et des employeurs des mesures concrètes: «Des salaires équitables, la reconnaissance du travail de soin non rémunéré dans l'ensemble du système des assurances sociales et le comblement de l'important déficit des rentes.» L'Union syndicale suisse (USS) demande également «des rentes plus élevées - en lieu et place de nouvelles coupes des rentes de veuves opérées sous prétexte d'égalité».

INFORMATIONS ERRONÉES

En cette fin de matinée de l'audience, la colère et la tristesse sur les escaliers du TF contrastent avec le silence pesant qui a régné au sein de l'édifice, malgré un public nombreux, lors de la délibération publique des juges. Ceux-ci ont rejeté en bloc les recours «en raison de la sécurité du droit et de la protection de la bonne foi». La question de la gravité de l'information erronée du corps électoral est restée indécise, même si les deux juges femmes ont dénoncé le manque de transparence et d'informations fiables de la part du Conseil fédéral. La violation de la liberté de vote au sens de l'article 34 de la Constitution fédérale a été reconnue.

«Les explications du Conseil fédéral doivent nourrir l'information générale qui revêt un souci d'objectivité plus important que les partis politiques, d'autres acteurs et les médias. Cette absence d'objectivité et de transparence a généré un niveau d'information erroné», indique l'une des juges. Pour d'autres, les prévisions étant par essence incertaines, le corps électoral devait en être conscient. Tous se rejoignent sur le fait que, si la jurisprudence est encore très jeune, elle «ne doit pas revenir à la légère sur une procédure de vote achevée dont le résultat a été validé». Par ailleurs, pour la Cour, «le projet de réforme AVS 21 était indissociablement lié au relèvement de la TVA», d'où l'impossibilité d'annuler l'un sans l'autre. «Les consommatrices et les consommateurs auraient payé trop de TVA depuis un an désormais. Un retour en arrière serait impossible. Quand bien même le relèvement de l'âge de la retraite des femmes n'entrera en vigueur qu'en janvier prochain, il est probable que de nombreuses femmes ainsi que les employeurs s'y soient déjà préparés», indique le communiqué du TF.

«SE BATTRE SUR D'AUTRES FRONTS»

Après trois heures d'audience, dans les couloirs, Silvia Locatelli, secrétaire régionale d'Unia Neuchâtel et recourante, réagit à chaud: «Je suis dépitée. Ce qui a surtout pesé, c'est la sécurité du droit et le lien à la TVA. Des juges ont pourtant remis en cause la transparence du Conseil fédéral, mais le tribunal a été peu courageux. Il va falloir se battre sur d'autres fronts...»

A ses côtés, Martine Docourt, responsable du département politique d'Unia, également signataire du recours, ajoute: «Au niveau syndical, nous avions évoqué à plusieurs reprises à l'époque que les projections étaient alarmistes.» «Cela remet en cause le fonctionnement de la démocratie», renchérit M^r Romain Dubois, leur avocat. Dehors, Mariela Muri, militante féministe, ne cache pas ses larmes: «C'est scandaleux! C'est une justice classiste et sexiste!» Dans un communiqué, la Coordination romande de la Grève féministe abonde: «Si nous sommes déçues, nous ne sommes pas surprises, car nous savons que la justice est imprégnée des rapports de domination de classe, de genre et de race.» Elle fustige l'enquête administrative rendue publique «comme par hasard quelques jours seulement avant la séance du



A la sortie de l'audience, plusieurs femmes ont exprimé leur déception et leur colère, dont la présidente d'Unia, Vania Alleva.

TF», qui indiquait notamment: «On ne peut pas parler d'erreur de calcul, en l'absence d'opérations erronées (...) ce sont deux formules spécifiques qui ont poussé les dépenses de l'AVS à la hausse dans le programme de calcul des pers-

pectives financières de l'AVS validé en externe, et c'est ce qui a conduit à des prévisions peu plausibles sur le long terme (à échéance de dix ans).» Alors que le volet de la TVA de la réforme est déjà en vigueur depuis le

1^{er} janvier 2024, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes sera appliqué, progressivement, dès le 1^{er} janvier 2025. ■

DES ERREURS DE CALCUL LOURDES DE CONSÉQUENCES

Pour mémoire, le 25 septembre 2022, la réforme AVS 21 était acceptée à 50,5% de oui, avec un écart de 31 195 voix seulement. Les femmes et la Suisse romande l'avaient refusé largement. «Or, les prévisions de déficit dans l'AVS brandies durant la campagne de votations reposaient sur des erreurs de calcul de la Confédération», rappelle l'Union syndicale suisse (USS), qui avait, de son côté, avant les votations, fustigé les prévisions officielles qu'elle considérait déjà comme trop alarmistes. Le besoin de financement supplémentaire s'élevait ainsi, selon la brochure du Conseil fédéral - qui n'indiquait pas que ce montant était auréolé d'incertitudes liées aux méthodes de calcul - à environ 18,5 milliards de francs de 2022 à 2032. Le 6 août 2024, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), comme l'indique le TF, «informait avoir constaté que la projection des dépenses à long terme de l'AVS sem-

blait anormalement élevée». Selon ce nouveau calcul, les dépenses ont été revues à la baisse pour un montant de 4 milliards de francs environ.

L'USS souligne: «Sans cette erreur de calcul, le processus de formation de l'opinion aurait pris une tournure différente.» D'autant plus que, sur dix ans, l'impact «correspond à peu près aux recettes supplémentaires que le relèvement de l'âge de la retraite des femmes aurait générées».

Dans les trois jours qui ont suivi l'annonce de l'OFAS, cinq recours ont été déposés dans les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Berne et Zurich, de la part de citoyennes, et d'un citoyen, majoritairement socialistes, ainsi que du parti des Vert-e-s pour demander l'annulation de la votation relative à la modification de la loi. Des recours balayés le 12 décembre. ■

Le Parlement vient au secours de la sidérurgie

Le Conseil des Etats a suivi le National sur une réduction des taxes électriques pour l'industrie de l'acier et de l'aluminium. Les syndicats exigent un abandon définitif des licenciements prévus.



Le 7 décembre, des centaines de personnes ont manifesté à Emmenbrücke, dans le canton de Lucerne, pour demander l'abandon des licenciements prévus dans l'aciérie Steeltec.

Antoine Grosjean

A lors qu'une manifestation a eu lieu le 7 décembre à Emmenbrücke (LU), pour demander l'abandon des licenciements chez Steeltec, de bonnes nouvelles sont arrivées du Palais fédéral, à Berne. Le Conseil des Etats a suivi, le 16 décembre, l'avis du Conseil national sur un allègement des taxes d'utilisation du réseau électrique pour les industries très énergivores de l'acier et de l'aluminium.

Ce rabais dégressif, valable durant quatre ans à partir du 1^{er} janvier 2025, sera de 50% la première année, et de 12,5% la quatrième, ce qui devrait représenter un total de 37,4 millions de francs. Il concerne les aciéries de Steeltec, à Lucerne, et de Stahl Gerlafingen, à Soleure, qui traversent une crise conjoncturelle, ainsi que les usines d'aluminium Novelis et Constellium en Valais, victimes d'inondations en juin. Elles ont jusqu'au 31 mai prochain pour déposer une demande.

La Chambre haute a toutefois durci les conditions d'octroi de cette aide. Le maintien du site en Suisse doit être garanti par un plan d'exploitation, et les versements de dividendes et autres bonus sont exclus. Par ailleurs, les cantons concernés doivent aussi mettre la main au porte-monnaie, pour couvrir au moins la moitié de la réduction. Le rabais est supprimé dès qu'une entreprise affiche un résultat annuel positif. Le 17 décembre, le Conseil national a approuvé ce durcissement des conditions.

UNE AUTRE MESURE APPROUVÉE

Le Conseil des Etats a aussi adopté la motion «Accorder un financement transitoire à l'industrie sidérurgique afin de verdir la production et de conserver l'activité en Suisse», qui est encore en cours d'examen en commission du National. En revanche, il a rejeté celle intitulée «Des mesures d'urgence pour Stahl Gerlafingen», votée en septembre par la Chambre basse. Il faut dire

que le 20 novembre, l'aciérie soleuroise a renoncé provisoirement aux 120 suppressions de postes prévues, pour avoir recours au chômage partiel.

Les syndicats Unia, Syna, la Société suisse des employés de commerce et Employés Suisse estiment qu'au vu de ces dispositions, les aciéries doivent désormais abandonner définitivement tout projet de licenciements. La pression vise particulièrement le groupe Swiss Steel, propriétaire de Steeltec. Un appel a été lancé pour qu'il renonce à son tour aux 130 suppressions de postes envisagées.

Les syndicats rappellent que ces avancées sont le résultat de la mobilisation des travailleurs et des travailleuses, qui ont lancé des pétitions et organisé plusieurs manifestations ces dernières semaines. ■

Pour signer l'appel à Swiss Steel: unia.ch/fr/points-forts/appel-swiss-steel

SALAIRES MINIMUMS CANTONAUX EN PÉRIL

Unia qualifie d'antidémocratique et d'antisocial le projet de loi faisant primer les salaires minimums des conventions collectives de travail étendues sur ceux cantonaux.

Sonya Mermoud

«C'est une attaque contre la démocratie et le fédéralisme. Tous les cantons à l'exception d'un seul se sont farouchement opposés à ce projet.» Vice-présidente d'Unia, Véronique Polito réagit à la proposition de modification de la Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail (LECCT) présentée le 13 décembre par le Conseil fédéral. Cette dernière vise à donner la primauté aux salaires minimums établis dans les conventions collectives de travail de force obligatoire (CCT étendues) sur les salaires minimums fixés par le droit cantonal. Elle fait suite à la motion du député du Centre Erich Ettlin intitulée «Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables». «Derrière cette motion se cache une offensive directe contre les salaires minimums cantonaux, les compétences des cantons et la volonté populaire», dénonce la responsable d'Unia, tout en insistant sur les conséquences qu'entraînerait sa mise en œuvre.

JUSQU'À 1000 FRANCS DE MOINS PAR MOIS

«Elle impliquerait des pertes de salaires pour un grand nombre de travailleuses et de travailleurs des cantons de Genève et de Neuchâtel, des pertes pouvant atteindre jusqu'à 1000 francs par mois», alerte la syndicaliste. Beaucoup de personnes bénéficient en effet aujourd'hui de meilleures rémunérations grâce aux salaires planchers adoptés dans ces deux cantons qui ont prévu leur primauté sur ceux convenus dans les CCT, pour autant qu'ils soient supérieurs. Cette situa-

tion profite en particulier aux personnes actives dans les branches de la coiffure, de l'hôtellerie-restauration, du nettoyage et d'autres secteurs à bas revenus. «L'application de la motion Ettlin ferait basculer ces catégories d'employés, qui sont en majorité des femmes, dans des conditions de vie précaires.» Et Véronique Polito de dénoncer encore cette tentative de contourner la souveraineté cantonale. «En effet, il est bon de rappeler qu'il appartient aux cantons de définir souverainement leur politique sociale afin de prévenir la pauvreté.» Notons qu'actuellement trois autres cantons ont adopté une loi sur le salaire minimum, à savoir le Jura, Bâle-Ville et le Tessin. Ceux-ci ont pour leur part consacré dans leur réglementation la primauté des salaires minimums arrêtés dans les CCT étendues. Les effets négatifs de la motion Ettlin pourraient toutefois encore se déployer dans d'autres cantons où des projets de salaires minimums sont en cours, comme en Valais, à Fribourg et dans le canton de Vaud.

PRÊT À LUTTER POUR LE MAINTIEN DES ACQUIS SOCIAUX

Critiquant une ingérence dans les compétences cantonales, la syndicaliste s'indigne encore avec force du non-respect des votants qui se sont exprimés sur la question. «Via des votations populaires, les citoyens et les citoyennes de plusieurs cantons ont choisi d'introduire des salaires minimums pour garantir des conditions de vie décentes aux employés. En remettant en cause leurs décisions démocratiques, ce projet de loi constitue une atteinte grave à l'un des piliers



À Genève et à Neuchâtel, l'adoption du projet de loi aurait des effets catastrophiques dans certaines branches comme la coiffure, l'hôtellerie-restauration ou le nettoyage. Les salariées concernées, en majorité des femmes, pourraient perdre jusqu'à 1000 francs par mois.

fondamentaux du système politique suisse: la démocratie directe.» Dans ce contexte, Unia appelle les parlementaires à rejeter fermement «cette tentative de démantèlement des salaires minimums cantonaux» et à respecter les principaux fondamentaux du sys-

tème suisse. «Les salaires minimums ne sont pas des "ingérences discutables": ils représentent une mesure essentielle pour garantir la dignité des travailleuses et des travailleurs et des conditions de vie décentes», insiste Véronique Polito. Et le syndicat de

prévenir qu'il utilisera tous les instruments à disposition pour préserver les acquis sociaux et empêcher toute dégradation de la situation des employés. Dans ce sens, sans rectification de tir des élus, le recours au référendum ne peut être écarté. ■

Unia veut protéger les salaires, pas les frontières

L'assemblée des délégués, réunie le 7 décembre à Berne, a adopté un manifeste en faveur de la libre-circulation des personnes, alors que les négociations avec l'Europe sur les Bilatérales III se terminent.

Antoine Grosjean

Ouvert à la main-d'œuvre étrangère, mais ferme sur la protection des salaires. C'est ainsi que s'affiche Unia, à l'heure où les négociations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) sur les Bilatérales III arrivent à bout touchant. L'assemblée des délégués, qui s'est tenue le 7 décembre à Berne, a adopté - à l'unanimité moins une abstention - un manifeste réaffirmant l'attachement du syndicat à la libre-circulation des personnes, tout en soulignant la nécessité d'éviter la sous-enchère salariale grâce à des mesures d'accompagnement encore plus efficaces. L'immigration est l'un des points sensibles dans les négociations sur ce troisième volet des accords bilatéraux, qui ont débuté en mars dernier. Le Conseil fédéral espère en effet ob-

tenir de Bruxelles une clause de sauvegarde qui lui permettrait de limiter temporairement la libre-circulation quand il estime que la situation économique l'exige. Mi-décembre, l'Union syndicale suisse a de son côté appelé le gouvernement à exiger un nouveau cycle de négociations, jugeant qu'en l'état, le projet d'accord ne protège pas suffisamment les salaires et le service public.

LES MÊMES DROITS POUR TOUTES ET TOUS

Dans son manifeste, élaboré lors d'ateliers avec des militants de base, Unia s'engage pour sa part en faveur d'une Europe démocratique et sociale, où tous les travailleurs et les travailleuses ont les mêmes droits, peu importe leur origine ou leur nationalité. Sur le principe du socle social commun, le texte appelle à renforcer ces droits. Le syndicat considère que la Suisse doit in-

tégrer dans sa législation les améliorations adoptées par l'UE, et combler les lacunes, par exemple en matière de salaires minimums, de protection contre les licenciements, de conciliation entre travail et vie privée, de responsabilité des entreprises ou d'égalité salariale. Unia rappelle néanmoins la «ligne rouge» tracée par les syndicats il y a quelques années: «La Suisse doit garder sa capacité à prendre des mesures efficaces de façon autonome pour faire appliquer le principe du «salaire égal pour un travail égal au même endroit» pour toutes les composantes du salaire, y compris les frais.» Cela passe par le renforcement des conventions collectives de travail et des contrôles paritaires. Le manifeste plaide en outre pour le maintien de dispositifs tels que les cautions versées par les entreprises afin d'assurer le paiement des salaires, ainsi que les sanctions et l'exclusion éventuelle du marché national pour celles qui contreviennent aux conditions de travail en vigueur en Suisse. Enfin, Unia affirme sa volonté de ne pas baisser la garde sur la défense du service public, et de s'opposer notamment à la libéralisation totale du marché de l'électricité.

SALAIRES SUISSES TRÈS ATTRACTIFS

«De nombreux points de négociations restent ouverts», a précisé Nico Lutz, membre du comité directeur d'Unia et responsable du secteur de la construction, en préambule au vote des délégués. Le syndicaliste explique que la Suisse est l'un des pays européens qui attirent le plus de travailleurs détachés, du fait que le salaire médian est

trois fois plus élevé ici que dans l'UE. «Unia s'est toujours positionné en faveur de la libre-circulation avec l'UE», rappelle Nico Lutz. Avant l'introduction de celle-ci, la pression sur les salaires était très forte en Suisse, à cause du statut très précaire de saisonnier. Mais nous avons aussi toujours exigé des mesures d'accompagnement afin de protéger les salariés et les salariées. Nous protégeons les salaires, pas les frontières.» Un délégué vaudois prend la parole. Il regrette que, malgré les mesures d'accompagnement, la libre-circulation profite surtout aux patrons, qui peuvent puiser à volonté dans la réserve de chômeurs de l'UE. «Cela a toujours été le cas, réplique Nico Lutz, sauf qu'avant la libre-circulation, la main-d'œuvre étrangère avait moins

de droits et était dans une situation extrêmement précaire.» Autrement dit, la pression sur les salariés suisses était encore plus forte qu'aujourd'hui. Hormis cette réserve, l'adoption du manifeste par les délégués d'Unia n'a pas vraiment fait débat. Dans la foulée, l'assemblée a aussi approuvé la prise de position contre l'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions». Un projet jugé démagogique, car il prétend, au nom de la durabilité, établir un contrôle strict de l'immigration, au besoin en dénonçant l'accord sur la libre-circulation des personnes. ■

Pour lire le manifeste: unia.ch/fr/actualites/actualites/article/a/21994



Les syndicats sont bien décidés à faire barrage aux risques de sous-enchère salariale. Ils s'étaient déjà mobilisés en 2018, empêchant la conclusion d'un «accord-cadre institutionnel» négocié pendant sept ans et qui aurait mis à mal la protection des rémunérations en Suisse.

CONSTRUCTION

LES CONTREMAÎTRES OBTIENNENT AUSSI UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE

Les contremaîtres bénéficiant de la Convention des cadres de la construction auront une augmentation générale de salaire de 1,4% en 2025. Les syndicats ont obtenu de la Société suisse des entrepreneurs un alignement sur l'accord salarial récemment conclu pour la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN). Pour la première fois depuis dix ans, les contremaîtres se retrouvent à égalité avec les adaptations générales de salaire de leurs collègues relevant de la CN. Unia, Syna et l'association de cadres Baukader n'ont, par contre, pas décroché une revalorisation des salaires minimums. La demande reviendra sur la table lors des négociations de l'année prochaine. ■ JB

EXPULSIONS VERS LA CROATIE EN HAUSSE

Abdulgafur, requérant kurde débouté, a été expulsé en Croatie. Très vulnérable, il était suivi pour des problèmes physiques et psychiques. Récit.

Textes Aline Andrey

Les contes de Noël sont rares dans le domaine de l'asile. L'histoire d'Abdulgafur est tragique, comme tant d'autres récits lorsque l'on navigue dans les eaux troubles des politiques migratoires. Malgré les appels incessants des collectifs Droit de rester et Solidarité sans frontières, la reconnaissance de l'existence des violences et des *pushbacks* en Croatie, les expulsions vers ce pays continuent. Fin novembre, l'homme kurde de Turquie en a fait les frais. Après seize mois en Suisse, ce militant de 45 ans a été arrêté dans son foyer, emprisonné à Frambois pendant neuf jours avant d'être renvoyé par avion en Croatie. Ce pays, il l'a traversé en juin 2023. Une nuit, il a été arrêté en même temps qu'une vingtaine d'autres personnes. Toutes ont été menottées et fouillées. Leur téléphone et leur argent ont été réquisitionnés. Ne voulant pas donner ses empreintes digitales, Abdulgafur a été enfermé seul dans une cellule pendant 24 heures, sans nourriture ni eau. Il témoigne avoir dû finalement accepter, avant que la police ne le dépose, avec d'autres personnes, à la gare routière de Zagreb. Ce comportement, plusieurs personnes spécialistes de l'asile l'expliquent par le fait que le pays reçoit de l'argent pour intercepter les migrants. Le pays voudrait donc faire figure de bon élève vis-à-vis de l'Union européenne, tout en espérant que les requérants continuent leur route (lire ci-dessous).

DEUX EXPULSIONS

Abdulgafur a, lui, poursuivi son exil jusqu'en Suisse, pays où il a un ami. Mais sa demande d'asile n'a pas été examinée. Il a été débouté d'office, accords de Dublin obligent. Malgré ses traitements médicaux, le 11 décembre 2023, alors que ce même jour il avait rendez-vous chez un psychiatre, la police débarque. «Ils sont arrivés dans la chambre que je partageais avec trois autres personnes. Je leur ai montré les médicaments que je prenais, leur ai expliqué que j'étais suivi psychologiquement. Les policiers ont ri, avec un appareil (un teaser certainement, *ndlr*), ils ont paralysé mon côté droit. Je ne me souviens plus de ce qui s'est passé ensuite», explique Abdulgafur, le 9 décembre dernier, dans un long message, depuis la Croatie. Son assistante sociale à Vevey de la Fondation de Nant, Line Golestani, complète: «Il ne se rappelle plus de rien, mais il s'est défenestré.»

«Je me suis retrouvé sur une civière, continue Abdulgafur. Le médecin m'a dit que j'avais une fracture au dos. J'ai été opéré et suis resté à l'hôpital plusieurs mois.» Sa deuxième expulsion en novembre 2024 a, dès lors, choqué tout son entourage. «Au vu de sa fragilité psychologique et physique, je n'imaginai pas que la police allait l'emmener à Frambois en vue de l'expulser, souligne Line Golestani. Avec le SAJE, Diane Barraud, son assistant social de l'EVAM, mon chef et moi, nous avons tenté d'éviter le renvoi. Sans succès.»



Manifestation contre le renvoi de réfugiés en Croatie le 1^{er} avril 2023 à Lausanne.

UNE POLITIQUE HONTEUSE

Anthony Cardenas, cordonnier, qui l'a accueilli cet automne dans son atelier à Blonay témoigne également. «Il m'a beaucoup touché humainement. Ce n'est pas facile à 45 ans de fuir son pays et sa famille pour des raisons politiques, et d'arriver dans un pays dont on ne connaît pas la langue, où les gens sont méfiants. Il a eu du courage. Son passage par la Croatie a été très traumatisant, ainsi que la tentative d'expulsion l'année passée.» Un lien d'amitié teinté d'admiration s'est créé entre les deux hommes. «Il est capable de fabriquer des chaussures ar-

tisanale de A à Z, c'est un savoir-faire rare qu'on ne trouve quasi plus en Suisse», témoigne Anthony Cardenas, indigné par la manière dont Abdulgafur a été expulsé. «On l'a mis en prison, alors qu'il n'a rien fait de mal. J'ai pu lui amener quelques affaires, car la police l'a embarqué à l'aube sans lui laisser le temps de ne rien emporter, même pas ses médicaments. C'est inhumain...» raconte-t-il, avec calme, mais sans cacher sa tristesse. «C'est quelqu'un de tellement gentil et travailleur. Alors que notre pays a besoin de main-d'œuvre, je ne comprends pas qu'on renvoie des personnes telles que

lui. C'est tellement brutal et honteux.» En Croatie, Abdulgafur ne cache pas son angoisse: «A la sortie de l'avion à Zagreb, on ne m'a pas rendu mes béquilles. Je suis très inquiet pour mon traitement. J'ai rencontré le médecin du camp, qui m'a dit que le système fonctionne très lentement ici. Depuis vingt jours, j'attends. L'endroit où je loge est très mauvais. Ce n'est pas hygiénique du tout. Je me sens impuissant. Ils disent qu'ils versent 20 euros par personne (à la fin du mois, *ndlr*) pour ceux qui restent ici. Mais, dans ces conditions, tout le monde part.» ■

DE LA VIOLENCE DES RENVOIS

«Cette année, le nombre de renvois depuis la Suisse vers la Croatie a quasi doublé. On estime qu'il y a un vol spécial par semaine pour Zagreb, avec un niveau de sécurité 4, soit les menottes et un système ultrarapide. Les déboutés Dublin sont traités comme des criminels.» Sophie Guignard, secrétaire politique de Solidarité sans frontières (SOSF), ne mâche pas ses mots. «Il est arrivé que des personnes soient renvoyées sans leurs lunettes, sans leurs médicaments, voire même sans leur porte-monnaie. Par ailleurs, les tentatives de suicide ne

sont pas rares lors des expulsions.» Cet été, elle a visité avec une délégation les deux centres d'accueil de Croatie. Elle résume: «La majorité des personnes repartent dans les 24 heures, car avec 900 places d'hébergement, ce pays n'a pas les capacités de tous les accueillir. Le système médical croate n'est déjà pas suffisant pour la population. L'ONG Médecins du monde fait du mieux qu'elle peut.» Diane Barraud-Astefan, aumônière à Point d'Appui, à Lausanne, depuis treize ans, rencontre, elle, beaucoup de personnes sous le joug d'une décision Dublin: «Malgré l'Appel contre l'application aveugle du Règlement Dublin signé en 2017 déjà par de nombreuses organisations, des personnes vulnérables, des femmes

seules avec enfants continuent de recevoir des décisions de renvoi Dublin de la part du SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations). Les cantons sont tenus de les exécuter sous peine de sanctions financières. Or, selon des rapports d'ONG ou de groupes d'Eglises, l'accueil dans certains pays, notamment la Croatie, ne serait pas du tout adéquat, les personnes y subiraient parfois des violences graves, et l'accès médical pourrait y être très limité. Dans les situations que je rencontre, je constate que le système Dublin représente une pression psychologique insupportable. Souvent les personnes arrivent avec de grandes souffrances, des traumatismes liés à la route migratoire, et un état d'épuisement in-

tense. Elles pensent être enfin arrivées et... non. C'est très dur. Et ces situations demandent énormément d'énergie à tous les intervenants sociaux et aux autorités.» Pour preuve, le 10 décembre, à l'aube, la police est venue chercher un jeune couple éthiopien dans un foyer de l'EVAM pour le renvoyer en Roumanie. Le jeune homme a menacé de se suicider, son épouse a tenté de l'en dissuader. Une opération policière d'envergure a été mise en place avec le DARD (Département d'action rapide et de dissuasion) de la police cantonale, le groupe d'intervention de la police de Lausanne (GIPL), des tireurs d'élite, des pompiers, des ambulances, des négociateurs ainsi qu'une traductrice.

«Plus largement, ce système a été pensé pour éviter ce que, dans les faits, il produit: soit le "tourisme" de l'asile. C'est incroyable le nombre d'allers-retours qu'effectuent les requérants d'asile», déplore Sophie Guignard. En Suisse, les renvois n'ont plus lieu vers la Grèce depuis longtemps à la suite d'une décision européenne. «Depuis deux ans, l'Italie refuse les retours, mais les personnes qui arrivent de ce pays sont quand même sous le régime Dublin et vivent mortes d'angoisse», explique, pour sa part, Aude Martenot, membre de Solidarité Tattes, pour qui les cantons et le SEM se doivent d'user de leur marge de manœuvre. ■

Genève Aéroport: une employée est reconnue victime de harcèlement

Genève Aéroport est condamné à verser 100 000 francs d'indemnisation à une employée pour licenciement abusif à la suite de sa plainte pour harcèlement sexuel et psychologique.

Aline Andrey

Fait rare, une salariée licenciée a eu raison de son employeur. Et pas n'importe lequel. Genève Aéroport est en effet condamné par la commission de recours interne à l'entreprise à l'indemniser à hauteur de 12 mois de salaire ainsi que de ses frais d'avocate. Soit un montant de 100 000 francs. Les juges viennent de rendre leur verdict, une année après avoir entendu Lisa*. La commission estime son licenciement injustifié, et admet de surcroît formellement l'existence d'un harcèlement sexuel et psychologique. La décision pourrait encore faire l'objet d'un recours, car Genève Aéroport se défend dans la *Tribune de Genève*, en rappelant l'existence d'un dispositif complet au sein de l'entreprise pour lutter contre toute forme de harcèlement et de discrimination. Pour M^e Laïla Batou, l'avocate de Lisa, «cette décision constitue une première réparation symbolique et un premier désaveu». «Plus généralement, des décisions de ce type contraindront les

employeurs à cesser de fermer les yeux sur les mécanismes de harcèlement», se réjouit l'avocate. Elle souligne l'importance dans cette procédure du soutien des syndicats (le SSP et Unia) et du deuxième Observatoire, association spécialisée dans les discriminations fondées sur le genre et le harcèlement au travail. «Sans ces organisations, l'accès à la justice aurait été quasi impossible pour Lisa», estime-t-elle.

CLIMAT DÉLÉTÈRE

L'histoire est longue et remonte à l'engagement de Lisa en 2007. A en croire le récit de M^e Batou, les états de service de l'employée ont toujours été très bons, malgré une ambiance de travail pesante. «La cohésion d'équipe reposait essentiellement sur l'omniprésence d'allusions sexuelles et de plaisanteries racistes ou sexistes», explique-t-elle. Les personnes, dont Lisa, qui ne participaient pas, étaient peu à peu marginalisées, voire critiquées dans leur travail. «En tant que femme, d'origine africaine, musulmane de confession et d'un na-

turel pudique et réservé, Lisa a enduré pendant quinze ans ce climat délétère», souligne son avocate. Par ailleurs, elle était mère célibataire, une catégorie qui essuyait aussi des remarques sexistes et dégradantes.

En 2017, Lisa se plaint auprès de son employeur «d'un manque de considération, de respect et d'impartialité de la part de sa hiérarchie». Rien ne bouge. Deux ans plus tard, elle en appelle au service des ressources humaines, mais «aucun espace sûr et confidentiel ne lui est proposé», précise M^e Batou. L'absence de prévention, puis de protection, pèse sur sa santé. Début 2020, son médecin la met en arrêt maladie. Lorsqu'elle revient au travail, elle est soutenue par le deuxième Observatoire et le SSP. Une enquête interne est demandée. «Or, l'enquête menée par Renate Pfister-Liechti, ancienne juge à la Cour de justice, conclut à l'inexistence d'une atteinte à la personnalité de Lisa sous la forme de harcèlement psychologique ou sexuel, explique M^e Batou. De surcroît, Lisa est licenciée pour avoir supposément dénoncé indû-

ment ses collègues.» Quand elle veut faire recours, son assurance de protection juridique refuse de prendre en charge la procédure qu'elle estime n'avoir aucune chance de succès. «A cet égard, le dossier illustre de façon criante la difficulté pour une victime de harcèlement au travail, qu'il soit sexuel ou psychologique, d'accéder à une reconnaissance formelle de son vécu. La mécanique du harcèlement et sa définition jurisprudentielle sont encore trop mal connues, y compris par les milieux intéressés, pour permettre une lutte efficace contre ce phénomène qui affecte de nombreux employés. Même au sein d'un établissement de droit public, dont on est en droit d'attendre une certaine exemplarité», critique M^e Batou.

Finalement, la commission de recours de Genève Aéroport désavoue l'enquête interne, constatant des irrégularités, un manque d'égards et d'impartialité. Elle reconnaît également le harcèlement sexuel dont a été victime Lisa. ■

* Prénom d'emprunt.

LA JUSTICE RÉPARATRICE POUR BRISER LE FARDEAU DE LA SOUFFRANCE

Dans le procès Eternit en cours à Turin, l'accusation lance un appel solennel à l'homme Schmidheiny: choisissez la justice réparatrice. Interview de la vice-procureure générale Sara Panelli à l'origine de la proposition.

Propos recueillis par Claudio Carrer, «Area»

Le procès Eternit bis contre le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny à Turin devant la Cour d'appel pour les 392 décès liés à l'amiante causés par l'usine de Casale Monferrato suit son cours (lire nos deux dernières éditions). L'accusation a exposé ses motifs pour contester le jugement de la Cour d'assises de Novara (qui a condamné l'accusé à une peine de 12 ans pour homicide involontaire et non pour homicide volontaire comme le demandait le Ministère public) et a requis la réclusion criminelle à perpétuité. La défense a demandé l'acquiescement. Entre-temps, une idée alternative et parallèle au procès pénal a fait son entrée dans le procès: celle de la justice réparatrice, suggérée par la vice-procureure générale Sara Panelli. Il s'agit d'une approche qui met au centre les personnes qui ont été parties au procès, leurs besoins, et à travers laquelle une solution est recherchée aux problèmes découlant du crime, une «voie complémentaire» au procès pénal qui «permettrait à la fois à Schmidheiny et à la communauté blessée de Casale d'évoluer, de passer à un autre niveau», a expliqué Sara Panelli dans la salle d'audience, qui, dans cette interview, nous aide à comprendre le fonctionnement, le potentiel et la valeur de la justice réparatrice, un concept qui est entré dans le système juridique italien en 2022.

QUESTIONS RÉPONSES

Quel est le raisonnement qui sous-tend votre suggestion à Stephan Schmidheiny?

Depuis de nombreuses années, nous suivons ce procès pour les décès dus au mésothéliome à Casale Monferrato. Un procès d'où émerge, outre le crime, qui se compose d'un élément objectif (les décès) et d'un élément subjectif (la faute intentionnelle ou la culpabilité), une grande souffrance. C'est précisément pour cette raison que nous avons voulu projeter dans la salle d'audience une brève déclaration de la présidente historique de l'AFEVA (l'Association des familles et des victimes de l'amiante), Romana Blasotti Pavesi (qui a perdu cinq membres de sa famille), d'où transparaît une charge émotionnelle très importante liée à leur perte. Cette charge de la douleur, beaucoup de témoins du procès la portent, et l'ont portée dans la salle d'audience. Mais nous imaginons que, Schmidheiny étant un être humain, il y a peut-être autant de douleur en lui. C'est

du moins ce qui ressort de certaines de ses interviews. Son absence peut également être interprétée comme le signe d'un fardeau intérieur qu'il porte. Avec des collègues, nous avons donc décidé de nous faire les informateurs d'une nouvelle opportunité, d'une voie parallèle à la justice ordinaire: celle de la justice réparatrice, qui ne s'occupe pas des parties dans le processus mais des personnes. Il s'agit d'un domaine dans lequel ce qui se passe est laissé à la discrétion de ceux qui y participent et qui présente donc des caractéristiques totalement différentes de celles du procès pénal.

«L'absence de Stephan Schmidheiny au procès peut être interprétée comme le signe d'un fardeau intérieur qu'il porte»

Qu'est-ce que la justice réparatrice et quel est son objectif?

La justice réparatrice, selon la loi italienne, «est le programme qui permet à la victime de l'infraction, à la personne désignée comme l'auteur de l'infraction et à d'autres membres de la communauté de participer librement, de manière consensuelle, active et volontaire à la résolution des problèmes découlant de l'infraction, avec l'aide d'un tiers impartial ayant reçu une formation appropriée, appelé médiateur». En raison de ces caractéristiques, la justice réparatrice est donc un domaine parallèle aux procédures pénales. Elle traite de la résolution des problèmes liés à l'infraction, c'est-à-dire de toute la charge ressentie lors des audiences du procès, qui n'est cependant pas le lieu de la résolution de la souffrance.

Vous avez souligné qu'aucun aveu de culpabilité n'était nécessaire.

Alors que d'autres législations européennes prévoient dans certains cas qu'il doit y avoir au moins une reconnaissance d'un fait essentiel ou principal, la législation italienne est muette sur la question de la responsabilité. Ici, la reconnaissance de la responsabilité se situe en dehors de la justice réparatrice, qui ne la présuppose pas. Le juge qui renvoie à la justice réparatrice doit vérifier l'existence de trois conditions: l'absence de danger concret pour les personnes concernées (par exemple, dans le cas de crimes particulièrement odieux, il ne doit pas y avoir de risque de nouvelles violences), l'absence de danger concret pour l'établissement



La vice-procureure générale Sara Panelli.

des faits (par exemple dissimuler des preuves ou intimider la personne offensée et l'inciter à ne pas témoigner) et l'utilité.

Que doit faire M. Schmidheiny pour accéder à la justice réparatrice? Et doit-il y participer personnellement?

Le renvoi à la justice réparatrice par le juge compétent (dans ce cas, la Cour d'assises d'appel de Turin) découle généralement de la demande d'une partie, et donc certainement d'une demande de Schmidheiny. Pour le reste, la manière et ce qui se passe dans cet espace dépend des parties: ce qu'elles veulent, combien elles veulent, ce qui peut être fait, c'est leur choix. Et Schmidheiny peut décider de se faire représenter ou de participer en personne, physiquement ou virtuellement. Il ne doit pas avoir peur.

La demande doit-elle être faite avant la fin du processus?

Elle peut également intervenir à un stade ultérieur, sans aucune limite. La justice réparatrice est extérieure au procès pénal et peut même commencer avant le dépôt d'une plainte et, pour les infractions punissables d'office, pendant toute la durée de l'exécution pénale. Précisément parce qu'il s'agit de permettre de trouver une satisfaction sociale dans la lacération que produit un crime.

Ces dernières années, plusieurs victimes ont exprimé le souhait de rencontrer M. Schmidheiny. Comment l'interprétez-vous?

Ce désir de rencontre, de contact est apparu dans le procès, les témoins l'ont apporté. Il ressort également des comptes rendus que vous avez lus dans les journaux locaux, ainsi que des étudiants de Casale que j'ai rencontrés. On perçoit un désir de trouver un moyen de comprendre.

Dans le cas concret de la communauté de Casale, quelles solutions réparatrices pourraient être imaginées?

J'ai lu dans certains journaux qu'il y avait des propositions sur ce qui pourrait se passer ou sur ce qu'ils

attendent. Certainement quelque chose qui va au-delà de l'indemnisation des familles individuelles, de ceux qui ont perdu des êtres chers. Par exemple, le financement de la recherche d'un traitement pour le mésothéliome, mais cela ne pourrait être discuté et mis en œuvre que dans ce cadre neutre, dont rien ne sera d'ailleurs connu si les participants ne le souhaitent pas.

Pas même le résultat?

Le résultat sera connu, qu'il soit positif ou négatif, dans la mesure où le médiateur en informera le juge, mais si les participants le veulent, rien ne sortira. Il s'agit donc d'un espace de construction où l'on cherche à résoudre les problèmes liés aux faits: parmi les victimes, il y aura celles qui veulent être indemnisées, celles qui veulent que Schmidheiny soit impliqué, et celles qui veulent autre chose. Et il y aura aussi des résolutions à chercher du côté de Schmidheiny, qui se dit innocent et qui a déclaré en vouloir même aux Italiens. Une attitude qui témoigne d'une absence de bien-être, de tranquillité, typique de ceux qui se sentent attaqués, menacés, voire persécutés. La justice réparatrice pourrait donc être le lieu pour tenter de résoudre tous les fardeaux ressentis dans le processus.

A votre avis, M. Schmidheiny a-t-il bien compris la souffrance des citoyens de Casale?

C'est une question qu'il faudrait lui poser. Mais j'imagine qu'en tant qu'homme, et a fortiori en tant que philanthrope qu'il prétend être, il la ressent. Comme chacun d'entre nous.

La justice réparatrice implique-t-elle également une forme de réconciliation?

Ce n'est pas l'objectif. Ce qui se passe dans l'espace neutre de la justice réparatrice est vraiment entre les mains des personnes qui y pénètrent. Ce sont elles qui, même avec un peu d'imagination, doivent chercher la meilleure solution.

En l'occurrence, nous avons, d'une part, Schmidheiny et, d'autre part,

un groupe de victimes que nous connaissons, mais qui reste en partie indéfini, la liste des morts ne cessant de s'allonger. Dans une telle situation, la solution envisageable doit être globale et donc répondre aux attentes d'une large communauté, comme les victimes du mésothéliome en général?

Nous ne pensons pas à des solutions parce que ce n'est pas le travail du pouvoir judiciaire. La justice réparatrice est comme une piste qui nous accompagne mais que nous ne voyons pas. Ce qui s'y passe dépend vraiment des personnes impliquées. Dans quelle mesure, à quel niveau, la résolution peut être trouvée dépend totalement des participants.

Le geste du frère de Stephan, Thomas Schmidheiny, après avoir été disculpé par le Parquet de Turin, de faire don de 3 millions d'euros à la communauté de Casale Monferrato sans poser aucune condition quant à leur utilisation, était-il un acte de justice réparatrice?

Bien sûr, même si c'était bien avant que ces concepts de justice réparatrice ne fassent partie de notre système juridique. Quoi qu'il en soit, je pense que nous devrions éviter de chercher ce qui pourrait être fait, car seules les personnes impliquées peuvent le trouver. Il s'agit d'un défi culturel: il s'agit de sortir de la sphère du crime, de la sanction et de la réparation pour entrer dans un nouvel espace qui est laissé à ceux qui veulent y entrer et qui veulent chercher une résolution, quelle qu'elle soit.

Un acte de justice réparatrice affecterait-il le processus de justice pénale? Et donnerait-il une image différente du défendeur?

Le procès pénal ne porte pas sur l'image, qui n'est donc pas pertinente. On s'attend toutefois à ce que la justice réparatrice ait un effet sur la procédure pénale: le juge, si une condamnation est finalement prononcée, doit en tenir compte lorsqu'il évalue l'ampleur de la peine. ■



Photomontage: Stephan Schmidheiny devant une plaque gravée à la mémoire des victimes de l'amiante posée à Casale Monferrato par les syndicats et l'association AFEVA.

FEMMES DES CLASSES POPULAIRES: UN RÔLE CENTRAL EN UKRAINE

La guerre en Ukraine a aussi une dimension sociale, en ce sens que les femmes des classes populaires engagées dans le bénévolat jouent un rôle central dans le soutien aux combattants et aux civils.

Jean-Claude Rennwald

Née à Kiev en 1989, docteur à Paris Nanterre et membre du Réseau européen de solidarité avec l'Ukraine, Daria Saburova en fait la démonstration éclatante dans *Travailleuses de la résistance: les classes populaires ukrainiennes face à la guerre*, ouvrage paru aux Editions du Croquant (2024).

TRAVAIL GRATUIT ET DOMINATION

L'auteure met l'accent sur l'ambiguïté de ce travail de résistance pour aider les hommes au front (fourniture de nourriture, de vêtements, aide à ceux qui fuient la guerre), mais principalement porté par des femmes des classes populaires. Travail gratuit traversé par des rapports de domination, «leur activité bénévole est à la fois un espace de lutte contre l'oppression et une forme d'identification de l'exploitation, une affirmation d'autonomie et un renforcement de la dépendance». Plus concrètement, l'approche du bénévolat en termes de travail gratuit met en évidence l'exploitation dont cette activité fait l'objet et son instrumentalisation par l'Etat.

TRADITION OUVRIÈRE

Selon Daria Saburova, le travail de résistance ne coïncide ni avec le militantisme pro-Maidan et le développement de la société civile, ni avec le bénévolat humanitaire et les normes marchandes qu'il présume. Elle partage un tout autre point de vue: «Dans les classes populaires, la mobilisation actuelle contre l'agression russe se rattache plutôt à une double participation

des femmes aux grèves ouvrières dans les mines et d'ancrage dans les réseaux d'entraide au niveau du voisinage typique des quartiers populaires.»

UNE UKRAINE DIVERSE

A contre-courant de l'agenda «décolonial» des classes dominantes, qui devient un moyen de consolidation de leur pouvoir, Daria Saburova défend une autre idée de son pays: «Une Ukraine caracté-

sée par sa diversité culturelle et linguistique et reconnaissant la complexité de l'histoire du pays.» C'est d'autant plus vrai que 15% à 20% des habitants utilisent le *sourjyk* (mélange de russe et d'ukrainien) pour communiquer. A partir de là, l'auteure est convaincue que «la langue est un enjeu à part entière de la lutte des classes», car après l'indépendance, l'ukrainien et le russe se disputèrent la place de langue supérieure, alors que le *sourjyk*,

plutôt utilisé par les classes populaires, endossa le rôle de langue inférieure. En d'autres termes, les dirigeants ukrainiens et russes utilisent la langue pour justifier leurs politiques et masquer les contradictions sociales du pays. Mais Daria Saburova est convaincue que «l'issue de la guerre déterminera les possibilités de reconfiguration des rapports de force sur ces multiples terrains». ■



L'auteure met l'accent sur l'ambiguïté du travail de résistance (fourniture de nourriture, de vêtements, aide à ceux qui fuient la guerre) principalement porté par des femmes des classes populaires.

Le sexe tarifé considéré comme un travail

Dans sa thèse de doctorat, Sarah Baumann retrace les conditions dans lesquelles les prostituées devaient travailler dans les années 1950 à 1980. Elle reçoit le prix scientifique d'Unia pour cette recherche.

Christian Egg, «Work»

Quel a été l'impact de la libération sexuelle sur le travail des prostituées? Qui a tiré profit du travail sexuel des femmes? Comment les travailleuses du sexe se sont-elles défendues contre la répression des autorités? C'est sur ces questions que l'historienne Sarah Baumann se penche. Pour sa thèse, elle reçoit le prix scientifique doté de 4000 francs offert par Unia. Le syndicat le décerne tous les deux ans. Il a pour but de récompenser des recherches sur le thème du travail. Les chercheuses et les chercheurs pouvaient soumettre des travaux de fin d'études rédigés au cours des deux dernières années. Un jury composé de spécialistes a élu la thèse de Sarah Baumann intitulée *Libéralisation précaire. Le travail sexuel des femmes dans les villes suisses*. Le prix a été remis le 13 décembre à l'Université de Zurich dans le cadre d'une conférence de Laboris, le réseau suisse de recherches sur le travail.

UN TRAVAIL PARTICULIÈREMENT PRÉCAIRE

Vania Alleva, présidente d'Unia, a souligné la perspective de Sarah Baumann sur la prostitution: «Elle

comprend et étudie le commerce du sexe de manière conséquente comme un travail.» Une forme d'activité particulièrement précaire, caractérisée par l'instabilité, l'absence de protection sociale et la vulnérabilité économique. Selon Vania Alleva, l'auteure remet ainsi le scandale de la prostitution à sa place: «Ce qui est honteux, ce ne sont pas les personnes qui exercent ce travail, mais les conditions sociales dans lesquelles il se déroule.»

UN CHAPITRE PEU GLORIEUX

Unia a également décerné un prix de la relève de 1000 francs. Il a été remis à Luc Ruffieux pour sa contribution à l'histoire de la FTMH, l'une des organisations qui ont précédé Unia. Dans son travail de master, Luc Ruffieux montre comment la FTMH a réagi à l'automatisation de l'industrie dans les années 1980 - globalement de manière défensive et loin de la base. Cela doit aussi être compris comme un appel au présent, selon Vania Alleva: «Les syndicats ne doivent pas se contenter d'un rôle réactif. Ils doivent lutter avec courage et détermination pour que les développements technologiques soient façonnés dans l'intérêt de la population.» ■



La présidente d'Unia, Vania Alleva, avec la gagnante du prix principal, Sarah Baumann, et le lauréat du prix de la relève, Luc Ruffieux.

MÉTRO BOULOT SOCIO

LA GRÈVE POUR LA GRÈVE

Le nombre de grèves est en recul. Entre le milieu des années 1990 et 2010, la Suisse a vécu de nombreux conflits collectifs emblématiques (la Boillat, les Officine de Bellinzone, Merck Serono, la fonction publique, ABB, etc.). Mais l'Office fédéral de la statistique recense désormais moins de 1500 travailleurs impliqués en moyenne par année, sans compter les débrayages cycliques des maçons et les grèves à l'aéroport de Genève (les grèves féministes n'impliquaient que peu d'arrêts de travail). La conflictualité est ainsi retombée au niveau de l'après-guerre, quand les syndicats monnaient l'abandon de mesures de lutte avec d'importantes augmentations salariales. La situation est tout autre aujourd'hui: la précarisation rampante renvoie des parts importantes de travailleuses et de travailleurs à la marge des négociations conventionnelles, avec des résultats plutôt modestes.

Alors que cette précarité économique appelle à des syndicats offensifs, leur action est limitée par l'extrême difficulté à organiser des collectifs de travail. La fragmentation et la mise en concurrence des statuts, la volatilité du personnel, les représailles patronales et la perte du savoir-faire militant sont autant de facteurs qui compliquent la lutte collective. Et pourtant, comme nous le rappelle l'excellent ouvrage *Réapprendre à faire grève*, de Baptiste Giraud, des grèves s'organisent. En analysant, à partir d'une enquête menée auprès d'une structure parisienne de la CGT, l'apprentissage de la grève dans des univers professionnels peu habitués à en connaître, ses conclusions s'appliquent aussi à notre contexte (comme la grève des coursiers de Smood l'a d'ailleurs confirmé).

Premièrement, les «dispositions à l'indocilité» contre les humiliations quotidiennes au travail sont plus répandues qu'on ne le pense. Elles se traduisent par une pluralité de résistances qui restent généralement invisibles. Mais elles ne prennent que rarement la forme d'un mouvement collectif articulé sous forme de grève, notamment parce que ces travailleurs n'ont jamais été familiarisés à l'usage de cette modalité d'action perçue comme risquée. C'est pourquoi, deuxièmement, l'intervention de ce que Giraud appelle des «entrepreneurs de la grève» est décisive. Ces militants ou professionnels disposent d'expériences spécifiques et sont prêts à assumer le coût et les risques de l'organisation d'une grève. Leur «travail de fourmi» quotidien, souvent méconnu par les directions syndicales, permet de donner confiance aux travailleurs, de les appuyer et de les protéger, et d'ouvrir des espaces d'apprentissage de la lutte. Et troisièmement, l'enquête montre qu'une grève n'est pas seulement un instrument efficace pour peser sur le rapport de force entre employés et employeurs. Elle permet aussi, plus que les pétitions ou autres manifestations du samedi, d'extraire les individus de l'emprise patronale, de la souffrance individualisée et de la mise en concurrence le temps d'un arrêt de travail. Comme disait l'ancien président de l'Union syndicale suisse: la grève est la meilleure école de la solidarité.

L'étude plaide ainsi pour un volontarisme qui dépasse les inerties d'appareils syndicaux formatés à un dialogue social asymétrique qui, derrière une rhétorique combative, tempère dans la pratique qu'«on ne fait pas la grève pour faire la grève». Giraud suggère le contraire: le maintien du savoir-faire n'est possible que par sa mise en pratique avec les salariés. Il s'agit donc bien de faire la grève pour la grève, de faire vivre une culture de lutte collective chaque fois que le contexte le permet. L'empêcher équivaut à «trahir le possible» au sens d'Adorno, à refuser de reconnaître les intelligences collectives des travailleurs et leur potentialité d'émancipation. ■

Alessandro Pelizzari

Directeur de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSLS)

RIEKER PIÉTINE LES DROITS DU TRAVAIL

Une grève dans l'usine tunisienne du groupe suisse de chaussures Rieker a conduit à des licenciements et à l'arrestation d'employés et de syndicalistes. Au siège du groupe à Thayngen, dans le canton de Schaffhouse, personne ne veut s'exprimer sur cette affaire.



Des ouvrières de l'usine de chaussures Ritun sont descendues dans la rue pour dénoncer l'injustice subie par le personnel et le mépris envers le droit du travail tunisien.



Textes: Iwan Schauwecker, «Work»

Environ 800 ouvriers et surtout ouvrières produisent des chaussures pour la clientèle européenne dans l'usine de Ritun à Sbikha, dans le gouvernorat de Kairouan. Ritun est la filiale tunisienne de Rieker, un groupe de chaussures du canton de Schaffhouse qui possède des usines au Vietnam, en Slovaquie, au Maroc et en Tunisie. Les ouvrières tunisiennes de l'usine travaillent pour un salaire très bas de 200 euros par mois, sans protection de la santé. Celles qui se défendent sont licenciées. C'est ce qui s'est passé récemment pour 27 employées qui ont voulu s'organiser en syndicat. Une raison suffisante pour déclencher une grève qui a entraîné l'arrêt de la production en novembre dernier.

ARRÊTATIONS POUR GRÈVE

Jamel Cherif, 55 ans, est syndicaliste à la Confédération tunisienne du travail et a participé à la grève. Il déclare: «Depuis un an déjà, les travailleurs de Ritun mènent une lutte pour leurs droits syndicaux et pour l'amélioration de leurs conditions de travail.» Selon lui, le conflit avec la direction de l'entreprise s'est intensifié au cours des derniers mois, jusqu'à aboutir à 27 licenciements. «Lors de la grève du 14 novembre, la police m'a arrêté avec huit ouvriers.» Motif évoqué: «entrave à la liberté de travail». Les cinq femmes arrêtées ont été libérées au bout de quelques jours, les hommes sont restés en détention.

SOLIDARITÉ SYNDICALE

Une semaine après la grève, Cherif et les trois travailleurs ont comparu devant un tribunal de Kairouan, chef-lieu du district. Cette situation a provoqué une grande indignation et une vague de solidarité parmi les syndicalistes tunisiens. Ils se sont rendus à Kairouan depuis différentes régions de Tunisie pour soutenir les grévistes. Les travailleurs ont été condamnés à trois mois de prison avec sursis et Jamel Cherif à six mois. «Nous allons faire appel du jugement et continuer à nous battre pour la réintégration des employés licenciés.»

RIEKER, MILLIONNAIRE AU BORD DU LAC DES QUATRE-CANTONS

Le code de conduite de l'industrie textile et de la mode mis en ligne sur le site web de Rieker promet aux travailleurs le droit à la liberté d'association et de réunion ainsi que le droit à la négociation collective. L'usine tunisienne de Rieker semble violer ces promesses de manière grave. L'héritier de l'entreprise et membre du conseil d'administration, Markus Rieker (80 ans), ne s'en soucie guère. Par le biais de sa holding Rieker Antistress Group, il participe de manière déterminante aux activités de l'entreprise. D'origine allemande, il s'est fait naturaliser dans le canton de Nidwald et, selon le magazine *Bilanz*, vit dans une maison au bord du lac des Quatre-Cantons avec une fortune d'au moins un demi-milliard de francs.

QUELLE CHAUSSURE ES-TU?

Sur la page LinkedIn de Rieker, le groupe de chaussures demande à ses collaborateurs quel type de chaussure ils aimeraient

«Lors de la grève, la police m'a arrêté avec huit ouvriers pour entrave à la liberté de travail.»

Jamel Cherif, syndicaliste à la Confédération tunisienne du travail

être: la chaussure avec les crampons déplaçables ou plutôt la chaussure classique Rieker antistress?... On trouve également un bref rapport d'expérience sur le séjour à l'étranger d'un apprenti suisse sur le site de production en Tunisie. Mais Rieker n'en dit pas beaucoup plus sur l'usine tunisienne.

Même une demande téléphonique auprès de la centrale de Rieker à Thayngen (SH) ne mène nulle part. Le service compétent est absent toute la semaine, nous répond-on. La période précédant Noël n'est pas propice. ■

100 ans de mouvement syndical en Tunisie

Il y a cent ans, en décembre 1924, Mohamed Ali El Hammi (1890-1928) et des syndicalistes tunisiens fondaient la Confédération générale tunisienne des travailleurs (CGTT). La CGTT fut ainsi le premier syndicat indépendant de l'empire colonial français et Ali El Hammi son premier secrétaire général. Quelques semaines seulement après la création de la CGTT, les premières grèves des travailleurs tunisiens des ports et de l'industrie ont eu lieu.

CHAUFFEUR DE DIPLOMATE

A partir de 1881, la Tunisie était sous domination française. La capitale, Tunis, est devenue à cette époque un centre cosmopolite en plein essor dans le bassin méditerranéen. Ali El Hammi a quitté la petite ville d'El Hamma à l'âge de 18 ans pour s'installer à Tunis, où il a été l'un des premiers Tunisiens à obtenir un permis de conduire. Muni de celui-ci, il s'est alors mis au service du consulat austro-hongrois en tant que chauffeur et a appris l'allemand, le français et l'italien.

INTERDICTION ET BANNISSEMENT

Deux mois après la création de la CGTT, l'administration coloniale française a interdit la confédération syndicale tunisienne. En novembre 1925, elle a exilé El Hammi et d'autres dirigeants syndicaux tunisiens à Naples, où ils ont été persécutés sous la dictature fasciste de Benito Mussolini. El Hammi a réussi à s'enfuir, mais il est mort en 1928 dans des circonstances inexplicables dans un accident de voiture en Arabie saoudite.

LE PRINTEMPS ARABE

L'Union générale tunisienne du travail (UGTT), qui a succédé à la CGTT, a été fondée en 1946 et a joué un rôle décisif dans l'accession de la Tunisie à l'indépendance en 1956. Des membres de l'UGTT ont également joué un rôle moteur dans le déclenchement du printemps arabe, qui a débuté avec l'immolation par le feu du vendeur de rue tunisien Mohamed Bouazizi en 2010. La base syndicale a forcé la direction de la confédération syndicale nationale à se ranger du côté des insurgés. En 2014, l'UGTT a reçu, avec trois

autres organisations, le prix Nobel de la paix pour sa participation au processus de démocratisation en Tunisie.

UNE STAR DES MÉDIAS SOCIAUX EN DANGER

Mais ces dernières années, ni la nouvelle Constitution ni les manifestations syndicales de masse n'ont réussi à empêcher le président Kais Saïed (66 ans) d'installer à nouveau une dictature en Tunisie. Lors des élections présidentielles d'octobre 2024, le politicien conservateur a été reconduit dans ses fonctions pour cinq ans. Comme de nombreux opposants, syndicalistes et journalistes sont en prison, près des trois quarts des électeurs ont boycotté les élections présidentielles. Entre-temps, même les stars des médias sociaux, largement apolitiques, risquent d'être emprisonnées, comme récemment Lady Samara, enceinte, qui a atteint des millions de personnes avec ses conseils de maquillage et ses photos de mariage sur Instagram. ■

POING LEVÉ

EN IRAN, LES FEMMES EN ONT PAR-DESSUS LA TÊTE

Par Manon Todesco

Il y a quelques jours, la chanteuse iranienne Parastoo Ahmadi a été arrêtée après avoir diffusé un concert en direct sur sa chaîne YouTube. Ce qu'on lui reproche? De chanter seule en public, et pour couronner le tout, sans voile sur la tête. Si elle a été libérée dans la foulée, la jeune femme de 27 ans reste poursuivie par la justice et risque la peine de mort... Rien que ça! En effet, le 13 décembre dernier, la «Loi sur la protection de la famille par la promotion de la culture de la chasteté et du hijab» est entrée en vigueur, autorisant la peine de mort pour tout activisme pacifique contre les lois qui imposent le port obligatoire du voile. Cette loi, qui contient 74 articles, prévoit également la flagellation, des amendes exorbitantes, des peines de prison sévères, des interdictions de voyager et des restrictions à l'éducation et à l'emploi pour les femmes et les jeunes filles qui défieraient les autorités.

L'objectif? Réduire à néant la résistance actuelle au port obligatoire du voile dans ce pays dirigé par des fondamentalistes dont l'un des objectifs phares est d'opprimer les femmes. «Cette loi honteuse intensifie la persécution des femmes qui ont osé défendre leurs droits dans le sillage du soulèvement Femme, Vie, Liberté, à la suite de la mort en détention de Jina Mahsa Amini, souligne Diana Eltahawy, directrice régionale adjointe du bureau d'Amnesty International pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Les autorités cherchent à renforcer le système déjà étouffant de répression contre elles, tout en rendant leur vie quotidienne encore plus intolérable.» L'ONG en appelle à la communauté internationale: «Elle doit user de son influence pour faire pression sur les autorités iraniennes afin qu'elles retirent cette loi et abolissent le port obligatoire du voile en droit et en pratique.» Amnesty International demande aux Etats de poursuivre via les voies légales les responsables des violations généralisées et systématiques des droits humains des femmes et des jeunes filles.

Désormais, ne pas se couvrir la tête avec un hijab, un tchador ou un foulard sera strictement puni, tout comme le fait d'exposer une partie du corps en dessous du cou (hormis les mains et les pieds) ou bien de porter des vêtements qui «contribuent à la commission de péchés par d'autres ou y incitent»... «Le système complexe d'amendes, de peines de prison et d'autres sanctions sévères allant jusqu'à la peine de mort témoigne de la politique de l'Etat visant à contrôler les femmes et les jeunes filles par la peur et les sanctions économiques», s'indigne Diana Eltahawy. En mars, l'ONU concluait déjà dans un rapport que les autorités iraniennes avaient commis le crime contre l'humanité de persécution fondée sur le sexe. L'Iran s'en lave les mains, pire, il persiste et signe. ■

BRÈVES

HÉMORRAGIE D'EMPLOIS DE QUALITÉ EN EUROPE

La Confédération européenne des syndicats (CES), dont le comité exécutif s'est réuni les 10 et 11 décembre à Bruxelles, a appelé à un moratoire sur les licenciements alors qu'une vague de plans sociaux touche des branches allant de l'industrie automobile au secteur bancaire. En effet, entre 2008 et 2023, au moins 2,3 millions d'emplois industriels ont été perdus dans l'Union européenne, dont près d'un million de postes dans le secteur manufacturier depuis 2019. «Cette situation illustre l'urgent besoin d'une politique industrielle européenne (...) garantissant une transition juste pour les travailleurs des industries concernées par le passage à une économie verte et numérique», a déclaré la CES, dans un communiqué de presse. Aujourd'hui, des dizaines de milliers d'emplois sont menacés, notamment plus de 20 000 en Allemagne chez ThyssenKrupp et Volkswagen, 10 000 chez Milee en France ou encore 5600 chez ArcelorMittal en Belgique. La Commission européenne a promis de présenter un accord industriel au cours de ses 100 premiers jours de mandat. «Malgré ce que ces plans promettent, il reste des doutes quant à leur capacité à motiver les acteurs financiers publics et privés pour relever le défi auquel sont confrontés les travailleurs en Europe, soulèvent les syndicats européens. C'est la raison pour laquelle il faudrait instaurer un moratoire temporaire sur tous les licenciements forcés afin d'assurer que l'Europe émerge de la crise en ayant gardé intactes sa main-d'œuvre qualifiée et sa capacité industrielle.» Et le secrétaire confédéral de la CES, Ludovic Voet, de conclure: «Nous n'avons que trop souvent vu des entreprises se lancer dans des processus de restructuration majeurs sans avoir ouvert un dialogue social pour identifier des alternatives potentielles aux suppressions brutales d'emplois. Ce n'est pas la façon européenne de procéder. Cela risque d'irrévocablement éroder notre base industrielle et de générer une nouvelle crise sociale qui prendra des décennies à surmonter.» ■

URGENCE SOCIALE EN FRANCE

Le 12 décembre était une grosse journée de lutte en France. Dans un contexte de crise politique et sociale, plus de 130 manifestations et rassemblements ont été recensés aux quatre coins du pays. Dans les usines, les entreprises, les services publics, les salariés se sont mobilisés pour défendre leurs emplois et répondre au défi environnemental. La CGT, qui organise ces travailleurs, rappelle que plus de 300 000 emplois sont menacés au travers d'au moins 300 plans de licenciements. «La multiplicité de ces mobilisations illustre tant la profondeur de la casse industrielle que la volonté des travailleuses et des travailleurs de la combattre», souligne le syndicat, dans un communiqué de presse. La CGT alerte: «Le prochain gouvernement devra impérativement répondre aux urgences sociales et aux exigences des salariés via un changement de méthode et de cap politique!» ■ MT



VALAIS

Le canton se dote d'un badge électronique renforçant la protection des conditions de travail.

PAGE 11

GENÈVE

Deux entreprises laissent leur personnel sur le carreau.

PAGE 13



PAUSE CAFÉ

Giuliano Stabile, président du second-œuvre vaudois, s'investit sans compter dans ses différentes activités.

PAGE 14

VICTOIRE D'ÉTAPE POUR LES FRONTALIERS

Le projet de loi français qui prévoyait de revoir les indemnités de chômage des frontaliers à la baisse a été partiellement abandonné. Aux côtés de la CGT, les syndicats des pays voisins, dont Unia, s'en réjouissent et restent mobilisés.

Textes Manon Todesco

C'est un soulagement pour les travailleurs frontaliers résidant en France. Alors qu'ils étaient directement menacés par la réforme de l'assurance chômage française, la partie qui prévoyait la révision à la baisse de leurs indemnités a été écartée. Les syndicats qui s'opposent à cette «casse des droits», à savoir la CGT française et, à ses côtés, les suisses Unia, USS, SSP et Sit, le luxembourgeois OGBL et le belge FGTB, saluent une première victoire et assurent que la lutte continue.

Rappelons brièvement les faits: mi-novembre, un accord sur la réforme de l'assurance chômage est signé par les partenaires sociaux français. Celui-ci, censé entrer en vigueur en avril 2025, prévoyait notamment des dispositions particulières pour les travailleurs frontaliers ayant perdu leur emploi en Suisse, au Luxembourg, en Belgique ou en Allemagne, à savoir l'instauration d'un coefficient basé sur le ratio entre le salaire moyen en France et le salaire moyen dans le pays d'emploi. Une mesure qui aurait entraîné une baisse de l'allocation moyenne de 45% pour les frontaliers ayant travaillé en Suisse, 32% au Luxembourg et 11% en Belgique. «Autrement dit, pour déterminer l'allocation française de chômage, un salaire suisse de 1000 euros deviendrait 550 euros, un salaire luxembourgeois de 1000 euros deviendrait 680 euros, un salaire belge de 1000 deviendrait 890 euros», précisent les syndicats, dans un communiqué de presse commun publié le 10 décembre. Par ailleurs, le projet de loi prévoyait que les frontaliers chômeurs soient contraints d'accepter un emploi à un salaire moindre que la rémunération perdue dans le pays d'emploi. «Au to-

tal, les frontaliers au chômage devaient supporter à eux seuls 1,4 milliard d'euros d'économies dans les quatre prochaines années.»

Le texte devait être agréé par un décret avant la fin de l'année. Mais grâce à la mobilisation des frontaliers et de leurs représentants, qui ont interpellé les élus locaux et les gouvernements sur le caractère illégal et injuste de cette mesure, la ministre du Travail a récemment fait savoir que la question du coefficient minorant serait laissée de côté. «C'est bien le moins: une telle discrimination aurait été inacceptable!» commentent les syndicats.

LE COMBAT SE POURSUIT

S'ils se réjouissent de cette victoire d'étape, les syndicats restent vigilants et mobilisés. «Les autres mesures ne sont pas pour autant acceptables: ce sont des menaces de radiation pour forcer à accepter des emplois très loin de sa qualification et de sa rémunération précédente ou encore des pertes sèches sur la durée d'indemnisation, qui affectent tous les 53 à 57 ans, frontaliers ou non.»

Pour eux, il est urgent qu'une solution soit négociée entre les Etats autour du Règlement européen 883/2004, qui encadre le chômage de ces travailleurs, afin que la France soit mieux indemnisée par les pays limitrophes.

«Depuis 2016, ce Règlement a fait l'objet de propositions de révision, propositions à ce jour non abouties, soulignent les auteurs du communiqué de presse. Dans l'attente, nous estimons que les travailleurs frontaliers n'ont pas à être victimes de la lenteur des négociations entre Etats. Nos organisations appellent ceux-ci à nous rejoindre pour continuer d'organiser des actions de protestation, après le gain de cette première manche!»



La mesure combattue par les frontaliers, avec le soutien des syndicats, aurait entraîné une perte moyenne de l'allocation chômage allant de 11% à 45% selon le pays d'emploi (photo: douane de Bardonnex).

Cette victoire, c'est aussi le succès de la lutte solidaire. «Ensemble, nous sommes plus fortes et plus forts: voilà notre ADN, voilà notre puissance», réagit Marie Saulnier Bloch, du département politique d'Unia. «Ce dossier en est une nouvelle illustration: face à l'arrogance de nos adversaires, la lutte solidaire a porté ses fruits. Nous représentons et nous défendons l'intérêt de

la classe des travailleuses et des travailleurs: nous savons bien que toute attaque sur les droits et les acquis d'une partie d'entre nous est une manœuvre pour nous diviser et, par conséquent, nous affaiblir. Le patronat, de part et d'autre de la frontière, sait très bien comment exploiter notre force de travail et faire des profits sur notre production. Unia soutient ses membres, quels

que soient leur nationalité, leur lieu de domicile ou leur langue, et lutte proactivement contre le dumping social et salarial. Aux côtés de nos collègues de la CGT, de l'OGBL et de la FGTB, avec le SSP, la CGAS et le Sit, Unia a gagné cette première manche. Dans le combat qui se poursuit, notre détermination et notre engagement comme notre solidarité ne faibliront pas.» ■

«Méfions-nous d'une nouvelle entourloupe»

Denis Gravouil, secrétaire confédéral de la CGT et responsable de la protection sociale, répond à nos questions.

QUESTIONS RÉPONSES

Qu'est-ce qui a fait plier le gouvernement français?

Deux éléments ont été déterminants. D'abord, l'illégalité du mode de calcul, un tel coefficient ayant déjà existé par le passé dans un règlement européen annulé en justice, et, ensuite, la formidable mobilisation de nos syndicats en Suisse, au Luxembourg, en Belgique et en France, ainsi que d'associations de frontaliers. Des élus ont été saisis, la colère était

très grande: à toute vitesse dans un contexte politique français très fragile, le gouvernement a battu en retraite.

Quels sont les points sur lesquels les syndicats devront être vigilants?

Le décret qui met en œuvre les nouvelles règles doit être publié avant le 31 décembre 2024 par le nouveau gouvernement. Méfions-nous d'une nouvelle entourloupe tant que cela n'est pas fait. Par ailleurs, nous aurons un délai de deux mois pour saisir la justice afin de contester des dispositions du texte final. Nous sommes entrain d'y réfléchir.

La CGT est le seul syndicat à s'être opposé à cette réforme: pourquoi?

Il faudrait leur poser la question. La CGT est la seule organisation à rassembler les chômeurs dans une structure spécifique pour défendre leurs droits particuliers. Nos collègues, en souhaitant échapper comme nous aux réformes terribles des gouvernements Macron, ont cru pouvoir négocier avec le patronat. Mais celui-ci n'a qu'une visée: baisser les droits pour baisser les cotisations patronales. La CGT s'est retrouvée seule à proposer d'autres solutions, comme l'augmentation des contributions sur les plus hauts salaires, sans succès.

Que dire de cette solidarité syndicale européenne?

Nos confédérations coopèrent activement sur des discussions générales, comme les évolutions du droit européen, les directives européennes et à l'OIT, mais aussi concrètement en organisant des permanences communes pour les travailleuses et les travailleurs frontaliers ou migrants. Le travail commun, notamment dans les zones frontalières, des zones d'activité de plus en plus connectées, a permis de sonner l'alerte très rapidement pendant les négociations, puis de communiquer ensemble, d'interpeller les élus, les gouvernements, et

d'informer les frontaliers. Cette fois-ci, cela concerne l'assurance chômage, mais il y aura d'autres occasions de batailler ensemble sur les salaires et les conditions de travail par exemple. Toutes nos organisations voudront continuer cette coopération très utile. ■

À VOS CRAYONS

Grid of 100 words for a word search puzzle. Words include VANITEUX, METTRE AU MUR, GRAND-PÈRE, FILON, PROPOS SALACE, INSTITUTRICE, CROTTE, LICHEN, ACCABLÉ, COUP AU VISAGE, CHAUSSURES, BALTE, FOULARD, JEU DE MOTS, ÉCLOS, FRUITS ROUGES, NÉGATION, CONSULTÉE, EN PLUS, BRUIT, MONNAIE, PASSE, SUR LES, LUTH, METTRE, RICHELIEU, CHUCHOTERAIT, PATRIE, SOLEIL, CALLOSITÉ, VIN, CRI, MINABLE.

Facile 4x4 grid with numbers: 4, 3, 6, 2, 8, 5, 7, 1, 6, 3, 4, 9, 2, 5, 8, 1, 7, 1, 2, 5, 9, 4, 1, 5, 6, 7, 4, 7.

Difficile 4x4 grid with numbers: 7, 8, 4, 2, 5, 9, 8, 3, 8, 7, 1, 4, 6, 3, 9, 8, 7, 1, 9, 2, 3, 6, 1, 7, 2, 3, 6, 1, 2.

RÉSULTATS

15x15 grid of letters for word search results.

4x4 grid of numbers for the 'Facile' puzzle solution: 4, 8, 4, 6, 3, 9, 2, 7, 2, 7, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2, 2.

4x4 grid of numbers for the 'Difficile' puzzle solution: 7, 8, 4, 2, 5, 9, 8, 3, 8, 7, 1, 4, 6, 3, 9, 8, 7, 1, 9, 2, 3, 6, 1, 7, 2, 3, 6, 1, 2.

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS
Bienne: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.
Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci d'appeler le 032 653 01 11.
Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33. Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES
La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

CAISSE DE CHÔMAGE

Bulle, rue de Vuippens 29.
Fribourg, rte des Arsenaux 15.
Lundi à jeudi, 8h30-11h30 et 13h30-16h30; vendredi, 8h30-11h30.

BULLE - CHALET DE L'ENTRAÏDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: Veuillez vous adresser à Mme Ariane Zürcher, route de la Parquetterie 2, La Tour de Trême. Tél 076 605 71 41, ariane.zurcher@live.fr

GENÈVE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS
Lundi, 14h-18h; mardi, jeudi et vendredi, 9h-12h et 14h-18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique: mardi à vendredi, 9h-12h et 14h-18h, au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Rue des Gares 12. Lundi, 13h30-17h; mardi à vendredi, 9h-12h et 13h30-17h; vendredi, fermeture à 16h. Envois des formulaires U1: geneve.pdu1@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités
Les réunions ouvertes à tous les membres ont lieu tous les 2^e mardis du mois de 10h à 13h, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS
Fleurier
Permanences syndicales: un jeudi sur deux, 15h-18h.
Ouverture du secrétariat: mardi, 9h-11h30 et 14h-17h.
La Chaux-de-Fonds
Permanences syndicales: lundi et jeudi, 15h-18h.
Ouverture des secrétariats: lundi, mardi et jeudi, 10h-12h et 15h-18h.

Le Locle
Pas de permanence syndicale.
Ouverture du secrétariat: jeudi, 10h-12h et 14h-17h.
Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi et mercredi, 15h-18h.
Ouverture des secrétariats: lundi à mercredi, 10h-12h et 15h-18h.
Permanence téléphonique pour toute la région au 0848 20 30 90: lundi, mardi et jeudi, 10h-12h et 14h-18h, vendredi 10h-12h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Fleurier, place de la Gare 3.
Mardi, 9h-11h30 et 14h-17h.
Chaux-de-Fonds, av. Léopold Robert 67.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h; mercredi, 14h-17h; vendredi 9h-11h30.
Le Locle, Crêt Vaillant 19.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30.
Neuchâtel, avenue de la Gare 3.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h; mercredi, 14h-17h; vendredi 9h-11h30.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS
Secrétariat de Delémont
Téléphone: lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30; vendredi, 9h-11h30, au 0848 421 600.
Delémont, rue de la Jeunesse 2.
Lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.
Porrentruy, rue des Baïches 18.
Lundi, 13h30-17h30.
Saint-Imier, rue Francillon 20.
Mardi, 13h30-17h30.
Tavannes, rue du Quai 20.
Jeudi, 13h30-17h30.
CAISSE DE CHÔMAGE
Delémont, place de la Gare 11.
Lundi et jeudi, 13h30-16h; mardi et vendredi, 9h-11h30; mercredi, 9h-11h30 et 13h30-16h.
Moutier, rue Centrale 11.
Lundi, 9h-11h30; mercredi, 13h30-16h.
Porrentruy, rue des Baïches 18.
Lundi, 13h30-17h30; jeudi, 9h-11h30.

ST-IMIER

St-Imier, rue Francillon 20.
Mardi, 13h30-17h30; jeudi, 9h-11h30.
Tavannes, rue du Quai 20. Lundi et mardi, 9h-11h30 et 13h30-16h; mercredi et vendredi, 9h-11h30; jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS
Téléphone: 027 602 60 00, 8h30-11h30 et 14h-16h30.
Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.
Sion, Sierre, Martigny, Monthey: 9h-11h30.
Permanences du soir
Sierre: lundi, 17h-19h.
Monthey: mardi, 17h-19h.
Sion: jeudi, 17h-19h.
Martigny: jeudi, 17h-19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Martigny, rue du Léman 19.
Monthey, avenue de la Gare 28.
Sierre, rue du Temple 3.
Sion, place du Midi 21.
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, 8h30-11h30 et 14h-16h30; mercredi, 8h30-11h30.

VAUD

HORAIRES TÉLÉPHONIQUES:
Vous pouvez contacter les secrétariats au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h; mercredi, 9h-12h; vendredi, 9h-12h et 14h-16h.
Permanences administratives et syndicales sans rendez-vous:
Aigle, route de la Zima 2.
Lundi, 14h30-18h30.
Crissier, rue des Alpes 51. Jeudi, 16h-18h30.
Lausanne, place de la Riponne 4.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h; samedi, 9h-11h.
Le Sentier, Grand Rue 44.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-18h.
Morges, Grand-Rue 73-75 (2^e étage).
Lundi, 16h-18h30.
Nyon, rue de la Morâche 3.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.
Payerne, rue du Simplon 1. Lundi, 16h-18h30.
Vevey, rue Haldimand 23.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.
Yverdon, avenue Paul-Cérésol 24.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.
CAISSE DE CHÔMAGE
Aigle, rte de la Zima 2.
Vevey, av. Paul-Cérésol 24.
Lausanne, pl. Chauderon 5.

Nyon, rue de la Morâche 3.
Crissier, av. des Alpes 51.
Yverdon, av. Haldimand 23.
Payerne, rue Guillemaux 1.
Morges, Grand Rue 73-75.
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, 9h-11h30 et 14h-16h30; mercredi, 9h-11h30.

SUISSE ROMANDE

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE CAISSE DE CHÔMAGE: 058 332 11 32
Lundi, mardi et jeudi, 8h-12h et 13h30-17h; mercredi, 8h-12h; vendredi, 8h-12h et 13h30-16h.
Contact pour l'envoi des documents: caissechomage.unia.ch

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

PLAN DE PARUTION 2025

Calendar table with 10 columns and 2 rows of dates: 1 24 JANVIER 11 4 JUILLET, 2 7 FÉVRIER 12 29 AOÛT, 3 21 FÉVRIER 13 12 SEPTEMBRE, 4 7 MARS 14 26 SEPTEMBRE, 5 21 MARS 15 10 OCTOBRE, 6 4 AVRIL 16 31 OCTOBRE, 7 17 AVRIL 17 14 NOVEMBRE, 8 9 MAI 18 28 NOVEMBRE, 9 23 MAI 19 12 DÉCEMBRE, 10 19 JUIN

WWW.EVENEMENT.CH

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX
FACEBOOK.COM/EVENEMENT.CH
INSTAGRAM.COM/EVENEMENT.CH
YOUTUBE.COM/@LEVENEMENTSYNDICAL
CH.LINKEDIN.COM/COMPANY/L-EV-NEMENT-SYNDICAL
DÉCOUVREZ AUSSI NOS VIDÉOS



UN OUTIL POUR RENFORCER LA PROTECTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Canton du Valais va introduire un badge électronique visant à améliorer et à simplifier le contrôle des activités sur les chantiers. Explications de Blaise Carron, secrétaire régional d'Unia Valais.

Propos recueillis par Sonya Mermoud

À début de l'année, l'Etat du Valais déploiera un système d'eBadges. Ce nouvel outil a été développé pour améliorer et simplifier le contrôle des activités sur les chantiers, en particulier dans les marchés publics. Il participe à la lutte contre le travail au noir – un fléau estimé dans le canton à 1,2 milliard de francs par an, selon les autorités valaisannes – et la concurrence déloyale engendrée par le dumping salarial et social. Secrétaire régional d'Unia Valais, Blaise Carron juge très positivement le projet et espère qu'il sera étendu à d'autres secteurs.

Quels sont les objectifs poursuivis par l'introduction de l'eBadge?

Du point de vue d'Unia, l'objectif de l'eBadge est double. Il a non seulement pour but de renforcer la protection des conditions de travail et salariales des travailleurs de la construction et de l'artisanat du bâtiment, mais doit également nous assurer que les entreprises se conforment à l'ensemble des législations sociales ainsi qu'aux normes de sécurité sur les chantiers. L'eBadge permet également d'intensifier la lutte contre la concurrence déloyale en excluant *de facto* les entreprises scélérates de certains marchés publics ou parapublics.

Quels sont les acteurs à l'origine de cette initiative?

Le projet a été mené par l'ensemble des commissions paritaires de l'artisanat du bâtiment (électricité, technique et enveloppe du bâtiment, menuisiers, plâtrerie-peinture, nettoyage, construction métallique, etc.) et du secteur principal de la construction (y compris le carrelage) réunies au sein de l'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers et l'Etat du Valais. Avec un tel instrument, une première en Suisse, le Valais se place à la pointe des cantons cherchant à protéger au mieux les salariés. Dans ce sens, Unia a évidemment joué un rôle très actif pour arriver à ce résultat. Nous considé-

rons en effet qu'il est de notre devoir de pouvoir protéger au mieux tant la sécurité matérielle que physique du personnel œuvrant dans les secteurs concernés.

Comment fonctionne l'eBadge? A qui est-il destiné?

Ce badge réunit aussi bien les données des commissions paritaires que de l'Etat et de la Suva. Les informations récoltées par les commissions paritaires portent sur le respect des conventions collectives et salariales, celles de l'Etat concernent en particulier tout ce qui touche aux cotisations sociales, aux normes de sécurité sur les chantiers et au paiement des impôts à la source. En fonction de ces données, chaque entreprise et chaque salarié disposera d'un statut (rouge ou vert). Le statut vert signifie que tout est en ordre, les salariés savent alors que leur employeur est correct. Les entreprises qui voudront soumissionner pour des marchés de gré à gré ou sur invitation devront pouvoir faire valoir ce même statut.

La protection des données est-elle garantie? De quelle manière?

C'est une question majeure à laquelle nous avons accordé une grande importance durant tous nos travaux qui ont conduit à la finalisation de l'eBadge. Pour cette raison, nous avons intégré dans notre démarche le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence qui a validé tout le processus et le résultat final. Les données sont bel et bien sécurisées et protégées conformément à la législation en vigueur. Ce point, capital, doit être souligné.

Quels avantages présente ce système pour les travailleurs? Pour les entreprises?

Avec ce badge les travailleurs savent si leur employeur respecte non seulement les conventions collectives et les salaires mais également toutes les législations sociales et normes sécuritaires. Dans l'état actuel de pénurie de main-d'œuvre, ils pourront choisir une



THIERRY PORCHET

L'objectif de l'eBadge est de renforcer la protection des conditions de travail et salariales ainsi que la sécurité des travailleurs de la construction et de l'artisanat du bâtiment.

entreprise cochant toutes les cases. Pour les sociétés, ce badge démontrera leur sérieux et leur permettra d'intensifier la lutte contre la concurrence déloyale. Il valorisera les entreprises vertueuses. En outre, elles devront disposer d'un badge vert pour soumissionner à certains marchés publics et parapublics cantonaux et communaux. Vu l'assurance que donne ce badge aux salariés comme aux adjudicateurs, je suis persuadé qu'il va se répandre très rapidement. Chaque employé voudra en effet savoir si son entreprise remplit les conditions pour obtenir un badge vert! Les privés qui auront des travaux à faire faire seront également très intéressés à les confier à des entreprises correctes.

Le badge électronique est obligatoire pour l'attribution des marchés publics de gré à gré et sur invitation dans le secteur de la construction. Sera-t-il étendu?

C'est évidemment ce que nous souhaitons. Nous espérons que les privés se l'approprient et l'exigent lorsqu'ils feront des travaux de construction et d'artisanat du bâtiment pour leur propre compte. Cet outil devrait être étendu à d'autres secteurs d'activité dans lesquels les salariés subissent nombre d'infractions, comme dans l'hôtellerie-restauration notamment. A terme, nul ne devrait travailler en Valais en l'absence d'un badge vert. Ce système devrait même servir de modèle à l'ensemble des branches.

Chaque employé travaillant en Suisse devrait pouvoir bénéficier du même type de sécurité.

Quand le système sera-t-il opérationnel? Quelles sont les prochaines étapes?

A partir de janvier 2025 commenceront l'automatisation de la récolte des données et les inscriptions des entreprises et des adjudicateurs. Dès juillet, l'eBadge sera pleinement opérationnel avec le début des contrôles sur le terrain. ■

Progrès pour le personnel de la construction métallique valaisanne

Les personnes soumises à la Convention collective de travail de la construction métallique du Valais bénéficieront dès l'an prochain de meilleurs salaires et d'avancées sociales.

Textes Sonya Mermoud

Bonne nouvelle pour les 3250 travailleurs et travailleuses couverts par la Convention collective de travail (CCT) de la construction métallique du Valais et actifs dans plus de 120 entreprises. Mi-décembre, au terme de quatre séances de négociations, les syndicats Unia et SCIV et Metaltec Valais ont conclu une nouvelle CCT comportant plusieurs améliorations. «Cet accord prévoit notamment une revalorisation des salaires réels et minimums», commente Serge Aymon, responsable des secteurs artisanat et construction pour Unia qui se dit très content de l'arrangement trouvé et note encore le climat constructif des pourparlers. «A partir du 1^{er} janvier, les employés touchant des rémunérations inférieures à 6000 francs brut – avant le plafond était fixé à 5900 francs – se-

ront augmentés de 1,5%, ce qui représente une hausse de 85 francs par mois sur un salaire moyen. Cette majoration profitera dès lors à davantage de collaborateurs de la branche et concerne quasi l'ensemble du personnel.»

MEILLEURE CONCILIATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

Les salaires horaires minimums seront aussi relevés dans une fourchette allant de 40 à 75 centimes. Ces augmentations, soulignent les partenaires sociaux dans un communiqué commun, sont importantes dans le cadre des mesures d'accompagnement pour protéger les employés et les entreprises de pratiques de dumping salarial. «Les sociétés externes seront tenues d'appliquer ces barèmes.» Les employés recevront par ailleurs une meilleure indemnité pour les repas, celle-ci passant de 18 à 20 francs.

Sur le front social, des avancées sont également à signaler, propres à favoriser une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée. «Les salariés auront droit, à partir de 55 ans, à 30 jours de vacances. Avant, l'âge fixé pour en bénéficier était de 57 ans», ajoute le syndicaliste, tout en notant qu'à terme, il faudrait que le seuil descende à 50 ans, «une pratique largement généralisée». Autre point positif, le congé paternité de 10 jours qui sera désormais payé à 100% au lieu de 80%. Serge Aymon se réjouit enfin que les apprentis entrent également dans le champ d'application de la CCT. Un facteur qui tend aussi à améliorer leur intégration et leur identification à leur activité professionnelle. Effectif dès le 1^{er} janvier, le nouvel accord sera valable jusqu'au 31 décembre 2029. ■

PART DU GÂTEAU AUX ÉLECTRICIENS ET IMPACT DE LA MOBILISATION

Sur la question des salaires, les électriciens valaisans ne sont pas en rade. Un accord a aussi été trouvé dans cette branche, avec des rémunérations qui augmenteront de 1,2% l'an prochain. «Les employeurs avaient initialement articulé le chiffre de 1%. Une proposition refusée par notre base. Je les ai informés et ils ont accepté sans davantage de discussions de revoir leur offre à la hausse», indique Serge Aymon, satisfait, dans l'ensemble, des résultats des négociations salariales dans les branches du bâtiment dans le canton. «Nous avons obtenu ce que nous espérions au minimum, la compensation du renchérissement et une hausse des salaires, à part pour les carreleurs, mais les pourparlers vont se poursuivre.» Cette situation positive, estime le syndicaliste, n'est pas étrangère à la manifestation pour les salaires organisée le 16 novembre dernier à Sion et qui a rassemblé quelque 1000 personnes. «Elle a eu un indéniable impact. La mobilisation est payante...» ■

LE CANTON DE VAUD AU CHEVET DE L'INDUSTRIE

Le Canton de Vaud a réactivé son fonds de soutien à l'industrie. Satisfaction d'Unia qui souligne aussi une meilleure prise en compte du respect des conditions de travail dans l'examen des dossiers.

Sonya Mermoud

Face à une situation internationale tendue, au franc fort et à des carnets de commandes en diminution, le secteur industriel helvétique est à la peine. Et les recours aux réductions de l'horaire de travail (RHT) ont augmenté. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat vaudois a décidé de prendre le taureau par les cornes. Et a annoncé, la semaine passée, la réactivation de son fonds de soutien à l'industrie. Celui-ci sera doté d'un montant de 23,2 millions de francs. Il a pour but, précisent les autorités dans un communiqué, de «maintenir la compétitivité de l'industrie vaudoise, de préserver les emplois et les savoir-faire locaux et de préparer le tissu économique du canton à la prochaine phase de relance». Les sociétés en difficulté répondant aux conditions d'octroi pourront bénéficier soit d'une aide à fonds perdu, soit d'un cautionnement ou d'un arrière-cautionnement de crédit bancaire. Unia, qui avait lancé en 2008 les premières assises de la place industrielle vaudoise où ce projet de fonds a vu le jour, salue cette décision. «Nous sommes très contents de la réactivation de ce fonds qui a déjà servi en 2015, puis durant la pandémie de Covid en 2020. Il doit permettre de sauvegarder des postes de travail et d'optimiser l'outil de production», commente Nicole Vassalli, responsable du secteur industrie d'Unia Vaud, précisant que le syndi-

cat avait eu des échanges préalables avec le Canton au cours desquels il avait exprimé ses inquiétudes face à la détérioration de la situation dans le secteur, en particulier dans l'horlogerie et l'industrie des machines.

DES EMPLOIS ÉQUITABLES

Autre satisfaction d'Unia, la prise en compte, lors de l'examen de demandes d'entreprises, du respect des conventions collectives de travail ou des salaires en usage. «C'est désormais aussi un critère d'attribution des aides économiques, se réjouit le syndicaliste. Le maintien des emplois ne saurait se faire à n'importe quel prix. Nous défendons la sauvegarde de postes équitables et durables.» Même appréciation positive relative à l'accompagnement des entreprises sur le front de la transition écologique avec un montant qui passera de 15000 à 30000 francs. «Une aide élargie bienvenue, surtout pour les petites entreprises. Un investissement pour l'avenir.» Soulignant le caractère pionnier du canton de Vaud, Unia regrette seulement que les appuis financiers soient plafonnés à 300000 francs. «Dans le cas de la verrerie de Vetropack à Saint-Prex, par exemple, le montant n'aurait pas suffi. Il faudrait des exceptions pour des entreprises stratégiques.» Le syndicat appelle aussi à de nouveaux mécanismes de sauvegarde des terrains industriels en terre vaudoise, sur le modèle d'initiatives dans ce sens de cantons voisins. ■



Lors de la présentation du plan d'action du Canton pour soutenir le secteur industriel, Nicole Vassalli, secrétaire syndicale d'Unia (à droite), s'est réjouie de la prise en compte de critères liés à la sauvegarde d'emplois équitables dans l'attribution des aides.

Un licenciement collectif en guise de cadeau de Noël

L'entreprise Faulhaber SA a confirmé sa volonté de fermer le site de La Chaux-de-Fonds, supprimant ainsi une septantaine de postes de travail d'ici à fin 2025.

Aline Andrey

«C'est inhumain d'annoncer ces licenciements, dans la précipitation, à quelques jours de Noël. Alors que la fermeture est planifiée pour dans une année!» La colère est de mise chez Solenn Ochsner, responsable du secteur Industrie d'Unia région Neuchâtel. Après deux semaines et demie de travail intensif de consultation avec l'ensemble des salariés, le syndicat et la délégation du personnel avaient pourtant remis un rapport de consultation, particulièrement étayé, le 6 décembre, à la

direction de Faulhaber. Neuf jours plus tard, cette dernière a confirmé vouloir délocaliser sa production en Hongrie d'ici à la fin de 2025, comme elle l'avait annoncé abruptement le 21 novembre dernier.

«Pourtant, le site de La Chaux-de-Fonds est particulièrement viable, les commandes sont en hausse pour 2025 – au contraire d'autres filiales – et plusieurs mesures proposées par les travailleuses et les travailleurs le rendraient encore plus rentable, ajoute la responsable syndicale. Au contraire, la délocalisation constitue un risque énorme: la perte de qualité, de savoir-

faire, de proximité avec les clients et les fournisseurs...» Par ailleurs, l'Etat a proposé des aides substantielles pour l'aide au développement et à la formation à la société active dans le domaine des systèmes d'entraînement miniatures et des microsystèmes.

«Dans une allocution d'à peine six minutes, la direction a confirmé, sans émotion perceptible, qu'elle préférerait mettre fin aux contrats de travail d'une septantaine de personnes dans le but de délocaliser sa production. Les emplois sont donc aujourd'hui sacrifiés sur l'autel du rendement et du profit», s'insurge Unia Neuchâtel, dans

un communiqué écrit avec les salariés. Ceux-ci dénoncent «le comportement inconséquent de leur direction et, plus largement encore, la tendance à la délocalisation de la place industrielle suisse et neuchâteloise». Ils indiquent leur volonté de se battre pour les emplois et contre toutes formes de désindustrialisation. «Aujourd'hui, à la veille de Noël, les salariés exigent plus de considération et un plan social qui soit à la hauteur de la violence de l'annonce faite ce 17 décembre.» L'entreprise fermant pendant deux semaines, les négociations pour un plan social sont prévues en janvier.

Le site de La Chaux-de-Fonds représente le 2^e plus grand site de la société, après celui de Croglio (TI) qui emploie près de 300 personnes. Deux autres filiales, plus petites, existent à Granges (SO) et à Bioggio (TI). Sur sa page internet, concernant l'usine du canton de Neuchâtel, la société se targue d'être, depuis 2001, un pôle mondial qui se concentre sur le développement, la fabrication et la distribution des technologies à moteurs pas à pas. ■

Nouvelle CCT chez Cimo à Monthey

Unia Valais salue de belles avancées sociales et des mesures en faveur d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Aline Andrey

«Un gros travail avec les membres de la commission du personnel est fait depuis des années. Cela a été très précieux pour ce renouvellement.» Barbara Lanthemann, secrétaire syndicale Industrie Unia Valais, est satisfaite du processus comme de la nouvelle convention collective de travail (CCT) chez Cimo Compagnie industrielle de Monthey SA qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain et court jusqu'à fin 2029.

Unia Valais se réjouit des améliorations sociales importantes et de la consolidation d'avantages sociaux. La pénibilité du travail en équipe est reconnue: l'entreprise accorde des suppléments de 13,7% mensuels forfaitaires, et s'engage à ouvrir un dialogue sur l'aménagement du travail pour les employés de 55 ans et plus. «Sur demande du salarié, l'employeur examinera si c'est possible qu'il travaille de jour et non plus en

équipe», précise Barbara Lanthemann. Entre autres améliorations, le droit aux vacances subsiste entièrement jusqu'à 72 jours ouvrables cumulés d'absences en raison de maladie, de grossesse, d'accident ou de service militaire, ce qui représente 22 jours de plus qu'auparavant.

AVANTAGES POUR LES FAMILLES

La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle constitue également une avancée importante. Le congé paternité est de 20 jours payés à 100%, le congé adoption, également rémunéré à 100%, est de 12 semaines pour les mères et de deux semaines pour les pères. Les congés pour enfant malade ou pour la prise en charge d'un proche sont payés à 100%. Quatre jours de congé payés, contre 3 précédemment, sont accordés en cas de décès du conjoint, de la conjointe, ou de l'enfant.

Les mesures en faveur des collaboratrices enceintes ou en charge d'un nourrisson

sont introduites dans la CCT, notamment les pauses pour allaiter et l'espace dévolu. Unia Valais salue, dans un communiqué, «une vision sociale et progressiste qui accorde un réel soutien à la parentalité, à une conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale pour favoriser un meilleur équilibre entre ces deux dimensions essentielles, et qui tient compte de l'évolution de la société dans ce domaine».

CIMO est active depuis 1997 sur le site chimique de Monthey, dans la production et la distribution d'énergies, le traitement des résidus, la maintenance technique, l'ingénierie, l'automatisation, l'hygiène et la sécurité... La société emploie plus de 450 collaboratrices et collaborateurs dans 80 métiers spécialisés. ■

GENÈVE

LES MAGASINS POURRONT OUVRIR LE DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

Retournement inattendu. Mardi 17 décembre, le Tribunal fédéral (TF) a accordé l'effet suspensif au recours soumis par Genève Commerces et la Nouvelle organisation des entrepreneurs (NODE). Dans les faits, cela signifie que les magasins pourront finalement ouvrir à Genève dimanche 22 décembre. Cette décision annule l'arrêt du 28 novembre de la Chambre administrative de la Cour de justice qui avait donné raison aux syndicats Unia et SIT (lire L'ES du 6 décembre). Ceux-ci avaient en effet opposé un recours contre la décision de l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail de permettre aux magasins d'ouvrir. La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) exprime, dans un communiqué, sa consternation. Elle précise que le TF «ne se prononce d'aucune manière sur le fond de cet arrêt». «Il ne dit pas si le jugement de la Cour de justice est conforme à la loi ou pas, mais se contente de faire une pesée d'intérêts sur le fait qu'il soit immédiatement applicable ou pas.» Autrement dit, selon la CGAS, le TF, faisant peu de cas de la protection des travailleuses et des travailleurs, «prend le risque de devoir déclarer a posteriori que cette ouverture dominicale était illégale, une fois l'infraction commise». ■ AA

QUINZE OUVRIERS DE VENTILOGAINNE RESTENT SANS LE SOU

Licenciés, les employés de cette entreprise aux mains d'une élue genevoise n'ont pas touché de salaire depuis deux mois. Unia exige des explications et le paiement des sommes dues.

Textes Manon Todesco

Fin octobre, l'entreprise genevoise Ventilogaine SA, qui fabrique des gaines de ventilation, procède au licenciement de ses quinze salariés, avec des préavis allant jusqu'à trois mois pour les plus anciens. Ils sont tous sommés de quitter les lieux le 15 novembre. Depuis, ils n'ont pas reçu un centime. Le dernier salaire a été payé fin septembre. C'est ainsi que les travailleurs ont poussé la porte du syndicat Unia. «Nous sommes de nouveau face à un cas compliqué», commente José Sebastiao, responsable du secteur de la construction à Unia Genève, lors d'une conférence de presse le 10 décembre. «Ana Roch, la patronne de Ventilogaine SA, qui est aussi la présidente d'honneur du MCG et députée au Grand Conseil, a abandonné ses travailleurs, dont deux proches de la retraite, qui voient leur retraité anticipé menacé.» D'après les informations d'Unia, les machines auraient été vendues à une entreprise vaudoise afin de payer les charges sociales. «Les salaires des travailleurs n'ont eux pas été payés, c'est inadmissible! Et si l'entreprise est déclarée en faillite, il ne restera plus rien vu que les actifs ont été vendus», s'indigne le responsable syndical.

PROMESSES PAS TENUES

Des employés de Ventilogaine, dont cinq étaient présents lors du point presse, affirmant que certains d'entre eux ont été approchés par la nouvelle entreprise à des fins d'embauche, mais finalement sans succès. «Ils ont d'abord dit qu'ils avaient besoin de dix personnes, puis de cinq, et ils se sont finalement réavisés en indiquant qu'ils ne prendraient personne, car ils n'avaient pas les moyens, explique l'un d'entre eux. Quand on a demandé à M^{me} Roch qui allait payer nos salaires, elle a répon-

du que c'était à l'Etat de s'en charger.» Faux, répond Unia. La caisse d'insolvabilité ne verse des indemnités que lors de faillite prononcée, ce qui n'est pas le cas ici, et ces dernières ne couvrent que 80% des quatre derniers mois réellement travaillés.

Et quand bien même, en attendant que l'Etat prenne le relais, ces travailleurs ont des fins de mois à boucler. «Contrairement à Ana Roch, ils n'ont pas d'autres entreprises sur lesquelles se reposer et ils aimeraient passer des fêtes de Noël sereines», commente Joan Gestí Franquesa, secrétaire syndical en charge du dossier à Unia Genève.

PRIORITÉ AUX TRAVAILLEURS

Au vu du contexte, Unia a tenté de joindre M^{me} Roch afin d'avoir des explications et essayer de trouver des solutions, en vain. Présent lors de la conférence de presse, son fils, aussi employé de Ventilogaine SA, a refusé de s'exprimer sur le dossier, se contentant de filmer la scène.

Partant, Unia exige dans un premier temps le paiement immédiat des salaires dus ainsi qu'un plan social pour accompagner les travailleurs, mais aussi le transfert de ces derniers dans l'entreprise qui reprend l'activité. «Enfin, nous demandons que la responsabilité sociale soit prise au sérieux, poursuit Joan Gestí Franquesa. Ça ne peut pas être si facile de se déresponsabiliser des travailleurs.» Le syndicaliste fait référence à un rendez-vous qui aurait eu lieu avec le directeur de l'Office cantonal de l'emploi et la conseillère d'Etat Delphine Bachmann avec pour objectif de retrouver des places de travail aux employés lésés. Du jamais-vu selon Unia. «C'est très bien de vouloir les reclasser, mais ce n'est pas à l'Etat de prendre cela en charge, cela relève de sa responsabilité d'employeuse.» Et José Sebastiao de conclure: «Ana Roch aurait dû s'assurer que les travailleurs



«Ana Roch, la patronne de Ventilogaine SA, qui est aussi la présidente d'honneur du MCG et députée au Grand Conseil, a abandonné ses travailleurs», a dénoncé, au cours d'une conférence de presse, le secrétaire syndical d'Unia Genève José Sebastiao.

soient repris par la nouvelle entreprise et elle aurait dû payer les salaires en priorité. L'argent de la vente des machines doit leur revenir!»

Nous avons tenté de joindre Ana Roch, sans succès. Celle-ci renvoie à son avocat, M^e Yama Sangin, qui a déclaré dans les colonnes de nos confrères du *Courrier* et de la *Tribune de Genève* que

la situation financière de Ventilogaine SA est aujourd'hui «obérée en raison de la pandémie ainsi que de la faillite de clients». Une procédure de faillite devrait débiter sous peu après que le bilan aura été déposé. «Lorsque la faillite sera prononcée, il est évident que l'Office des faillites se substituera et paiera les créanciers selon l'ordre de priori-

té prévu par la loi», assure l'avocat, qui ajoute par ailleurs que, si Ana Roch a convoqué cette réunion au sommet de l'Etat, c'est parce qu'elle est «très sensible à cette situation» et qu'elle met «tout en œuvre afin que les employés soient indemnisés le plus rapidement possible». ■

TÉMOIGNAGES

«ON EST DÉGOÛTÉS!»

Ils sont soudeurs, chauffeurs, tôliers ou encore secrétaire. Les cinq travailleurs présents lors de la conférence de presse sont encore sonnés. «On savait que ça n'allait pas fort, que les chiffres étaient moins bons depuis le Covid, que certains clients ne nous payaient pas, mais on ne s'attendait pas à être traités comme ça, témoigne Zana, qui est chez Ventilogaine depuis son CFC. On galère, car on n'a pas reçu un franc depuis fin septembre et comme on est encore

en préavis, on ne peut pas s'inscrire au chômage. C'est vraiment dégueulasse. Je suis jeune, avec peu d'expérience et je n'ai pas d'économies, donc c'est difficile de rebondir. J'espère que la situation va vite se débloquer, qu'on puisse reprendre une vie normale.» Les employés sont dans l'incompréhension. «On ne sait pas ce qu'il se passe, personne ne nous a expliqué», dit Hervé, 32 ans de boîte au compteur. «On est dégoûtés. L'un de nos col-

lègues n'a plus rien pour vivre, il a dû emprunter de l'argent. J'ai cotisé pour la retraite anticipée, mais je risque de la perdre, car il faut dix années pleines et j'en suis à sept... J'y étais pourtant vraiment bien dans cette entreprise, on était au top!» Les autres s'inquiètent pour leur avenir. «Peu d'entreprises sont actives dans ce domaine, cela va être difficile de retrouver du travail», constate l'un d'eux, dépit. ■

Laissés sur le carreau à la veille des fêtes

Les quinze travailleurs de Colonne-Art, dont l'administrateur est un élu PLR genevois, ont été mis à la porte du jour au lendemain. Unia dénonce une nouvelle fois des pratiques irresponsables.

Manon Todesco

Une semaine après l'affaire Ventilogaine SA (lire ci-dessus), Unia Genève a dénoncé le 17 décembre un nouveau cas problématique mettant en cause un élu du canton. Il s'agit cette fois de l'entreprise Colonne-Art, active dans le second-œuvre et la métallurgie du bâtiment et dont l'administrateur est le conseiller national PLR Cyril Aellen, qui a licencié ses quinze travailleurs du jour au lendemain, le 31 octobre, sous prétexte de restructuration économique. «On nous avait promis qu'il y aurait du boulot jusqu'au bout, mais on nous a menti et manipulés», explique un conducteur de travaux, présent lors de la conférence de presse. Les travailleurs sont remontés: «Jusqu'au 30 octobre, tout allait bien. On n'a rien vu venir!» De fait, le 6 novembre, on leur demande de rentrer chez eux, alors que des chantiers étaient en cours et d'autres programmés. Depuis, plus rien. «Le dernier salaire est tombé fin octobre, confirme Joan Gestí Franquesa, secrétaire syndi-

cal à Unia Genève. Les employés n'ont eu aucune explication, aucun plan social, les salaires ne sont plus versés malgré les préavis et les 13^{es} salaires, ainsi que les vacances n'ont pas été payés.» Les travailleurs étant encore officiellement sous délai de congé, ils ne peuvent pas s'inscrire au chômage. «On a des loyers à payer, des charges à assumer et on n'a rien! s'indigne l'un d'eux. Heureusement que ma compagne est là pour assurer pour deux!»

QUI PAIE?

«Encore une fois, une entreprise se débarrasse de ses salariés en toute impunité, et c'est à nous, syndicat, de les accompagner dans leurs démarches, et à la collectivité de payer, commente Joan Gestí Franquesa. Nous sommes par ailleurs étonnés de la facilité et de la rapidité avec laquelle la faillite a été prononcée, le 9 décembre. C'est une faillite express, du jamais-vu.» Colonne-Art appartient à une holding d'entreprises actives dans l'immobilier et le bâtiment. «Ils auraient sans doute

pu être repris, juge José Sebastiao. Comme souvent, ce sont les travailleurs qui paient des pots qu'ils n'ont pas cassés! Quel rôle joue Cyril Aellen là-dedans? Est-ce le directeur? L'administrateur? Un homme de paille? Nous attendons des réponses!»

Dans ce contexte, Unia demande que le personnel soit embauché par une entreprise de la holding, et que les salaires soient pris en charge par cette même entité. «Enfin, nous demandons à Cyril Aellen de prendre ses responsabilités.» «Je suis choqué, je n'aurais jamais pensé que cela pourrait m'arriver en Suisse, réagit l'un des salariés. Encore moins dans un grand groupe solide comme celui-là. En plein hiver, ça s'annonce compliqué pour nous de retrouver du travail...» Contacté par *L'Événement syndical*, l'avocat et conseiller national se contente de répondre qu'il n'était pas dans la conduite opérationnelle de l'entreprise, mais qu'il a été mandaté par les actionnaires pour les représenter, qu'il a agi dans le respect de la loi et sans obtenir de passe-droit. ■



Soutenus par Unia Genève, les salariés de Colonne-Art ont participé à un point presse devant l'Hôtel-de-Ville qui a épinglé l'élu PLR Cyril Aellen.

PAUSE CAFÉ MILITANTE

Avec Giuliano Stabile



«CHAQUE PETIT PROGRÈS DEMANDE BEAUCOUP DE TRAVAIL»

Tout nouveau président du second-œuvre vaudois, le plâtrier Giuliano Stabile s'engage pour les droits des travailleurs.

Aline Andrey

C'est dans le café tenu par son épouse à Yverdon que nous retrouvons Giuliano Stabile, plâtrier. A 17h30, son pull porte quelques traces de sa journée de labeur.

Sa fatigue est perceptible. «Quand je bosse, je me donne à fond», dit-il en souriant. Avec une grande humilité, il partage son parcours migratoire, loin d'être linéaire, à l'image de celui de sa famille.

Dans les années 1950, son grand-père maternel arrive en Suisse, pour travailler dans une ferme, puis en usine. Sa mère a donc grandi ici. Son père, charpentier de métier, a émigré du sud de l'Italie. Quelques années plus tard, le couple

décide de retourner au pays, près de Naples. Giuliano a 6 ans. «J'ai grandi dans un village où, dès qu'on avait un moment, on devait aider dans les champs. Le travail a toujours été une valeur forte pour moi.»

A 18 ans, il part travailler à 700 kilomètres au nord dans l'entreprise de ses cousins où il apprend, sur le terrain, le métier de plâtrier. «Je n'ai pas vraiment choisi ce métier. Mais quand on ne veut pas étudier, il faut bosser!»

Le jeune homme d'alors aime venir passer ses vacances dans le canton de Vaud où vit une partie de sa famille. «La Suisse m'a toujours manqué, se souvient le jeune quarantenaire. Je me suis toujours senti d'ici.»

Le 6 janvier 2012, son passeport suisse et son très bon français hérité de sa mère en guise de bagage, il décide de revenir s'installer à Yverdon avec son épouse et ses deux enfants. «On est arrivé ici avec pas grand-chose, deux ou trois mille euros de la vente des meubles qu'on avait en Italie. Mon grand-père nous a hébergés le temps de trouver un appartement. Et, en deux semaines, grâce à mon oncle paysagiste, j'ai trouvé un emploi de plâtrier. Presque treize ans après, je suis toujours dans la même boîte.»

DE L'IMPORTANCE DE S'ENGAGER

Son inscription au syndicat a été une évidence. «Un collègue m'a dit de me syndiquer. Je trouvais juste de se battre pour ses droits. Mon papa s'est toujours investi dans le village politiquement, avec sérieux, pour les travailleurs. Il m'a influencé. Mais je dois dire que si vous m'aviez demandé, il y a quelques années, ce que faisait le syndicat, je vous aurais répondu: rien. Depuis, j'ai compris que chaque petit progrès demande beaucoup de travail et de discussions. Sans le

syndicat, nous n'aurions pas réussi à obtenir un 13^e salaire, une semaine de vacances en plus. L'an passé, il y a eu enfin de grandes avancées dans les salaires, après dix ans sans augmentation. Surtout grâce à Nicolas d'Unia Yverdon, j'ai compris que ça valait la peine de s'engager et de faire valoir nos droits. Les secrétaires syndicaux sont toujours disponibles pour nous et se donnent à fond.»

Cette année, Giuliano Stabile est entré au comité et a été nommé président du second-œuvre vaudois, remplaçant ainsi Guillaume Racloz-Daiz devenu responsable du secteur artisanat du canton au sein d'Unia. «Mama mia, cette année, j'ai fait plein de réunions syndicales. Pour moi, au début, c'était de l'arabe. Pour pas faire traîner, pour apprendre plus vite, j'ai décidé d'aller à toutes les rencontres.» Très actif, il s'est aussi inscrit pour devenir juge aux Prud'hommes à Yverdon, motivé par sa volonté de défendre les travailleurs et les travailleuses. «J'aimerais aussi faire un CFC, avoir un papier et devenir chef d'équipe. Mais, renseignement pris, pour l'instant, je ne peux pas me permettre d'aller au cours 22 samedis sur 15 mois. Ma femme travaille ce jour-là et mon troisième enfant n'a que 8 ans. J'attendrai qu'il soit un peu plus grand.» Et d'ajouter: «J'aime beaucoup mon travail, mais je me rends compte qu'à partir d'un certain âge, ça se complique physiquement. Comme les maçons, on devrait aussi se battre pour la retraite à 60 ans.» ■



OLIVIER VOGELSANG

Giuliano Stabile est le nouveau président du second-œuvre vaudois.

Notre vidéo: evenement.ch/video

OLIVIER VOGELSANG

VIDÉO

«JE TRAVAILLE ET, POURTANT, J'AI DE LA PEINE À FINIR LE MOIS»

Le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs continue de diminuer: loyers, assurance maladie, électricité, alimentation... toutes les factures augmentent, mais les salaires restent à la traîne... Pour certains, il devient même difficile de terminer le mois, comme on nous le confirme dans les rues de Lausanne et Genève. Economiste à Unia, Noémie Zurlinden explique les causes et les enjeux de cette situation. ■ L'ES

Un reportage à voir sur evenement.ch/videos

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4
1005 Lausanne
Tél. 021 321 14 60
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENTE Véronique Polito

RÉDACTRICE EN CHEF PAR INTÉRIM

Sonya Mermoud

RESPONSABLE DE CETTE ÉDITION

Jérôme Béguin

ADMINISTRATRICE Barbara Buffa

JOURNALISTES Sonya Mermoud,

Aline Andrey, Manon Todesco,

Jérôme Béguin, Antoine Grosjean

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Vincent Di Silvestro,

Christophe Gallaz, Ambroise Héritier,

David Prêtre, Jean-Claude Renwald

PHOTOGRAPHES

Thierry Porchet, Olivier Vogelsang

RÉDACTRICE MÉDIAS EN LIGNE

Virginie Zimmerli

ABONNEMENTS 19 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-

Abonnement de soutien Fr. 100.-

administration@evenement.chPUBLICITÉ pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"

Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont

Tirage contrôlé 46012 exemplaires

Nous vous souhaitons, chères lectrices et chers lecteurs, de belles fêtes.
Meilleurs vœux pour 2025 et rendez-vous le 24 janvier prochain.

L'équipe de «L'Événement syndical»

L'INSTANTANÉ

RENCONTRE DU TROISIÈME TYPE



Photo Thierry Porchet

« Je me suis levé à 3h du matin pour éclairer la chapelle de Saint-Loup, à Pompaples (VD), réalisée par le bureau Localarchitecture. Je suis agnostique, mais mettre en lumière un objet, un visage, peut parfois s'apparenter à une démarche spirituelle. Bonnes Fêtes. » ■

LECTURE

LA POLITIQUE EN HÉRITAGE

Les cas des familles de politiciens qui se transmettent des postes de génération en génération sont relativement bien connus. Ce qui l'est moins, c'est que l'héritage politique est une notion globale, qui porte sur la transmission de références et de valeurs. Selon les historiens Ludvine Bantigny et Arnaud Baubérot, qui publient *Hériter en politique* (Editions PUF), il y a là un enjeu qui touche à la survie de nombreuses organisations, tant l'identité, l'apprentissage et le

passage du flambeau revêtent une importance décisive. Comme legs familial, les auteurs donnent l'exemple des Giscard d'Estaing, dont quatre générations se sont succédé dans la 3^e circonscription du Puy-de-Dôme pour l'élection à l'Assemblée nationale. En Suisse, un cas célèbre est celui de la famille PDC genevoise Maître, puisque l'actuel conseiller national Vincent est le fils de Jean-Philippe et le petit-fils d'Yves, qui ont tous occupé ce poste.

En politique, l'héritage se transmet aussi de façon collective. Chez les trotskystes, «l'art d'hériter» passe par «l'espérance révolutionnaire» et la «fidélité aux textes». En France, la jeunesse militante communiste de 1920 se politise sur un mythe: la vocation révolutionnaire du prolétariat. Durant la première partie du XX^e siècle, les colonies de vacances des paroisses catholiques ou des sections communistes sont porteuses d'un projet politique. Parfois, l'héritage se transforme

en explosion. Ce fut le cas après la dissolution du Parti communiste italien en 1991, qui deviendra les Démocrates de gauche, puis le Parti démocrate, alors qu'une minorité crée Refondation communiste. Chez les nazis, l'héritage est avant tout «biologique». Dans tous ces processus, la famille joue un rôle central: «Aujourd'hui, remarquent les deux historiens, un Français sur deux s'inscrit dans la continuité des choix de gauche ou de droite de ses parents.» ■ JCR



DE BIAIS

Christophe Gallaz

LE SELFIE, LE BOTOX, LE SYRIEN, L'EXTRÊME DROITE

Nous pourrions consacrer notre existence à repérer les signes révélateurs de notre époque. L'un d'entre eux, par exemple, qui touche à l'autoportrait photographique. Au résultat figuré d'un geste simple que pratiquent des millions de nos congénères. Au moyen de leur téléphone portable. Dans les régions plutôt prospères à la surface de la planète, comme la nôtre en Suisse. Plutôt bien portantes. Où nos tâches quotidiennes ne consistent pas à faire la guerre ou la subir. Pas non plus à nous pencher vers le sol pour en tirer des moyens dérisoires de subsistance. Pas non plus à travailler en usine à des cadences nous interdisant toute pensée songeuse et toute conversation avec notre voisin de labeur à la chaîne. Non. Nous sommes loin de ces nécessités-là. Nous sommes chez nous. En des lieux où le fait de vivre a pris la succession du fait de survivre. Où l'industrie fonctionne. Où l'argent

produit de l'argent. Où la démocratie semble régner. Où les prémisses d'une angoisse seraient pourtant perceptibles à tout observateur aiguisé. Où les réseaux dits sociaux ont remplacé les journaux dont les délais de fabrication permettaient de pondérer les événements qu'ils rapportaient. Où les villes se sont étendues de manière suffisamment laide pour instituer l'anonymat plutôt que la rencontre. Où la condition respective des riches et des moins riches s'est invisibilisée. Où les tensions de la violence symbolique tricotent comme un ourlet, jusque dans l'air que nous respirons, aux tensions de la violence réelle exprimée lors des attaques à l'arme blanche au sortir des discothèques ou des crimes accomplis de-ci de-là dans les lycées. Nous nous portons bien, ici, dans les régions où le fait de vivre existe. Mais nous pourrions presque envier ceux qui consacrent leur existence à

la seule tentative de survivre. Parce qu'ils sont dans un rapport avec les choses que nous avons perdues. Dans un rapport avec la terre, avec le ciel, avec les autres, avec leurs propres gestes, avec leurs propres forces, avec leurs propres fatigues, avec leur propre usure qu'ils ne peuvent pas conjurer, avec leurs propres désirs dont ils connaissent la portée vitale, avec leurs propres espoirs qui les étirent au-delà d'eux-mêmes. Qui sont essentiels. Qui ont un contenu. Et qui les situent dans une perspective claire. Aisément repérable. Sur un chemin. Vers un avenir. Ici, dans nos régions, nous sommes au-delà de tout cela. Nous sommes dans les vapeurs ou les évaporations du réel. Dans les apesanteurs d'un bien-être creux. Sectoriel. Défini moins par nos élans que par les jouissances de la diversion. Et de l'oubli. Un bien-être déterminé par notre besoin de fuir nos entassements quo-

tidien dans la foule. Et par celui de consommer tous les biens que nous avons la chance d'acquérir. Et celui de savourer un maximum de nos loisirs, de nos spectacles sportifs, de nos extases culturelles et de nos bibliothèques musicales illimitées. Voilà comme nous flottons un peu. Comme nous nous sommes quittés. Et voilà pourquoi nous n'apercevons plus grand monde à la surface de nos miroirs. Ou seulement des visages et des silhouettes que nous pressentons désertés, vides, absents ou méconnaissables à force d'avoir été retouchés, liposucés, hyaluroniqués ou botoxés jusqu'au stade de la laideur insigne dont nous cultivons pourtant le déni sans effort. Mais avec des larmes en dessous. Et voilà pourquoi le dimanche quand il fait soleil, en solitaires comme en couples, voire en couples comme en groupes, nous empoignons nos téléphones portables, puis nous par-

tons en promenade et nous photographions après nous être équipés de lunettes noires avant de dégainer nos sourires épanouis. Un masque optique sur notre nez pour apercevoir la vie comme des stars, doublé d'un masque optique qui nous abrite du regard déployé sur nous par autrui, l'un et l'autre faisant de notre narcissisme désespéré le ressort d'un jeu de cache-cache au-dessus de ce néant qui nous aspire. Tout ce corps de paramètres inouïs définissant de nos jours un pays qui s'appelle la Suisse. Où le conseiller fédéral Ignazio Cassis ne cesse de se réduire en lui-même comme un clone de taupes à reculons dans ses couloirs. Où les citoyens électeurs conçoivent leur abri sous la coupole des rhétoriques à triques policières de l'extrême droite. Où cette extrême droite réclame l'expulsion des réfugiés syriens moins de vingt-quatre heures après la chute de Bachar al-Assad. Où j'ai honte de vivre et que je vomis. ■

DES MURS QUI PARLENT

Le Locle s'est fait un nom dans le monde de l'art urbain, grâce à ses fresques murales attirant des visiteurs de toute la planète. Des œuvres qui rendent hommage à l'histoire de la cité ouvrière.

Antoine Grosjean
Photos Thierry Porchet

On dit souvent que les murs ont des oreilles. Au Locle, on pourrait dire qu'ils ont une bouche, puisqu'ils nous parlent. Depuis quelques années, des fresques murales fleurissent un peu partout dans la cité horlogère neuchâtoise. Pas des peintures abstraites ou ornementales, mais exclusivement des œuvres figuratives, qui racontent des histoires. Impossible de les loupes : il y en a quarante-deux réparties entre le centre-ville et la périphérie. Monumentales, certaines s'étalent sur toute la hauteur d'un immeuble. Ce musée à ciel ouvert, baptisé exomusée, est d'ailleurs devenu l'une des principales attractions de la ville du haut du canton. Il faut compter entre quatre et cinq heures pour en faire le tour complet. On vient de loin pour admirer ces fresques, dont les auteurs sont pour beaucoup des stars mondiales de l'art urbain. Les noms de Nevercrew, Levalet, Shok-1, Codex Urbanus, Jussi TwoSeven, Nespoon, Dulk ou Peeta, entre autres, diront sans doute quelque chose aux connaisseurs. Il y a parmi eux des Suisses et des Français bien sûr, mais aussi des artistes plus « exotiques », venus de Pologne, d'Ukraine, de Croatie, du Royaume-Uni, de Finlande, du Brésil ou du Mexique notamment.

THÈMES SOCIAUX

Les créateurs n'ont pas carte blanche. Les thèmes des œuvres leur sont proposés par les chevilles ouvrières de l'exomusée, François et Sylvie Balmer. Lui est graphiste et concepteur-rédacteur, et elle journaliste. «Le but n'est pas seulement d'embellir la ville, mais d'ouvrir le débat sur des sujets sociaux et de mettre en avant la spécificité de la région, souligne François Balmer. Il faut que ces œuvres véhiculent un message, au-delà de l'aspect purement décoratif.»

La plupart des fresques parlent de l'histoire du Locle, de sa tradition horlogère et du dur labeur des petites mains de cette industrie, alors que d'autres évoquent notre lien à la nature, le rapport à la frontière toute proche, la pollution atmosphérique, etc. «Il y a une corrélation entre les thèmes abordés, le choix des artistes et l'emplacement des œuvres. Nous cherchons d'abord des façades, puis des thèmes et, enfin, les artistes les plus à même d'illustrer ces derniers. Pour qu'ils saisissent bien le contexte, nous leur fournissons des dossiers bien documentés.» François Balmer, qui organise des visites guidées, est donc intarissable sur les histoires racontées par les murs de sa ville. Tout commence en 2018, par une fresque de M.Chat sur une façade du collège des Jeanneret. L'arrivée au Locle du célèbre félin orange au large

sourire – que son créateur, le Neuchâtelais d'origine Thoma Vuille, a graffé sur des murs du monde entier – est un succès. «On ne s'attendait pas à un tel engouement, raconte François Balmer. Des gens venaient du canton de Vaud, de Genève ou de France pour voir cette fresque.» La même année, le Croate Lunar réalise à son tour une œuvre et, en 2019, le rythme s'accélère, avec huit artistes invités à venir s'exprimer sur les murs locaux. Depuis lors, de nouvelles fresques sont inaugurées chaque année, créant à chaque fois l'événement. «Il reste encore beaucoup d'endroits à exploiter. En général, les propriétaires des bâtiments jouent bien le jeu. Il y en a même qui viennent spontanément nous proposer de mettre un mur à disposition.»

L'ART POUR TOUS

Dans cette cité ouvrière, où la gauche a longtemps été hégémonique, l'exomusée remplit une fonction sociale, voire militante. «Notre idée est de rendre l'art accessible à tous, confie François Balmer. La culture est un bien commun, dont tout le monde doit pouvoir profiter, pas seulement les élites. Et puis, l'art urbain colle bien au caractère industriel et populaire du Locle. Il y a beaucoup de manufactures horlogères prestigieuses dans les montagnes neuchâtoises. Mais les ouvrières et ouvriers qui y travaillent sont un peu les

Chinois de la Suisse, puisqu'ils n'ont pas les moyens d'acheter les produits de luxe qu'ils fabriquent.» Cette volonté d'apporter la culture à la population était déjà à l'origine de la résidence artistique tenue par François et Sylvie Balmer entre 2012 et 2018, qui a vu défiler au Locle près de deux cents artistes de tous horizons et de toutes disciplines. Par la suite, le couple a eu envie de lancer quelque chose qui laisse une trace plus pérenne.

Ainsi, toutes les fresques peintes depuis le début existent encore. «Leur longévité dépendra de différents facteurs, comme la technique utilisée ou l'exposition au soleil, explique François Balmer. Nous allons peut-être en restaurer certaines, mais pour d'autres, ce ne sera techniquement pas possible. Généralement, les œuvres de street art sont éphémères. Certains artistes seraient d'accord de revenir, non pas pour restaurer la leur, mais pour en créer une nouvelle par-dessus.» ■

Renseignements: exomusee.ch

Un plan interactif des œuvres est disponible sur le site. Sinon, le plan imprimé est en vente pour 1 franc à l'Hôtel-de-Ville et à l'Office du tourisme.



«Gravity», par Nevercrew (Suisse): Ce Tessinois est l'un des street artistes les plus cotés au monde. Cette boîte à musique en forme de boule à neige renversée évoque la montée des eaux, avec des animaux terrestres qui ne savent plus où se mettre, et des animaux marins également mis sous pression par le changement climatique. En haut de l'image, on a une vue inversée du Locle, et en bas, on voit le reflet des bâtiments et rues alentour dans le verre de la boule.



«Les esclaves du temps», par M-City (Pologne): En termes de dimensions, ce diptyque réalisé au spray et au pochoir est la plus grande des fresques de l'exomusée. Sa réalisation a pris deux semaines. Il y avait ici un immeuble qui a été démolit, ce qui a laissé ces deux murs de même taille se faisant face. L'artiste, M-City, est connu pour son graphisme particulier. Les rouages mécaniques évoquent le temps qui passe, avec les personnages qui essaient de l'arrêter.



«Origin», par Onur (Suisse): Cette fresque représente un horloger au travail, penché sur le bassin du Doubs, un important patrimoine naturel local dont il semble prendre grand soin. C'est aussi une manière de dire qu'il faut soigner les relations transfrontalières, puisque la rivière fait office de frontière. D'ailleurs, il y a beaucoup de frontaliers qui travaillent dans l'industrie horlogère. À la base, ce sont les Huguenots fuyant les guerres de religion en France qui ont apporté le savoir-faire horloger en Suisse.



«Le contrebandier», par Jussi Twoseven (Finlande): Cette œuvre, réalisée au pochoir découpé au laser, fait référence à l'importante activité de contrebande qui sévissait dans la région du Locle aux XVIII^e et XIX^e siècles. Pour passer leurs marchandises, les contrebandiers utilisaient des chiens qu'ils équipaient de sacoches. Celles-ci étaient cloutées, afin qu'on ne puisse pas facilement arrêter les chiens, qui étaient parfois abattus par les douaniers ou par des contrebandiers concurrents. L'artiste a ajouté une touche humoristique, avec ces montres modernes qui s'échappent de la sacoches sans que le chien ne s'en aperçoive.



«Radium», par Shok-1 (Royaume-Uni): Cet Anglais s'est fait un nom avec ses peintures imitant les rayons X, qu'il réalise au spray à main levée. Cette fresque parle du côté sombre de l'industrie horlogère. Le radium, un élément hautement radioactif, a longtemps été utilisé pour rendre les index et les aiguilles des montres lumineux. Ce n'est qu'en 1963 qu'il a été interdit, à cause de son impact sur la santé des ouvrières qui le posaient, dont beaucoup ont développé des cancers. C'est un hommage à ces femmes, à qui on cachait à l'époque la dangerosité du produit avec lequel elles travaillaient.